



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 novembre 2025  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Cinquante et unième session**  
Genève, 19-30 janvier 2026

## **Rapport national soumis comme suite aux résolutions **5/1** et **16/21** du Conseil des droits de l'homme\***

### **Autriche**

---

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Méthode – procédure d’élaboration du rapport.....	3
II. Application des recommandations et faits nouveaux depuis le dernier examen .....	3
A. Protection et promotion des droits de l’homme au niveau international.....	3
B. Protection et promotion des droits de l’homme au niveau national .....	4
C. Non-discrimination et égalité.....	7
D. Questions touchant plusieurs domaines .....	17
E. Thèmes particuliers.....	18
III. Défis actuels .....	19

## **I. Méthode – procédure d’élaboration du rapport**

1. Le Ministère fédéral des affaires européennes et internationales a établi le quatrième rapport en se fondant sur les contributions des ministères fédéraux compétents et des régions (Länder), en étroite collaboration avec les coordonnateurs pour les questions relatives aux droits de l’homme de ces ministères et Länder. Un projet de rapport publié sur le site Web du Ministère fédéral des affaires européennes et internationales a fait l’objet d’échanges avec la société civile. Les observations et déclarations de la société civile ont été prises en compte dans toute la mesure du possible dans le rapport final. Le rapport porte principalement sur les mesures visant à donner suite aux recommandations acceptées par l’Autriche dans le cadre du troisième cycle de l’Examen périodique universel.

## **II. Application des recommandations et faits nouveaux depuis le dernier examen**

2. L’Autriche a mis en place un processus d’application systématique de toutes les recommandations adoptées dans le cadre de l’Examen périodique universel. Les coordonnateurs pour les questions relatives aux droits de l’homme, qui ont été nommés dans chaque ministère fédéral et dans chaque Land depuis 1999, jouent à cet égard un rôle essentiel.

3. Lors du troisième cycle de l’Examen périodique universel, l’Autriche a accepté 236 recommandations, dont l’application a ensuite été confiée aux ministères et aux Länder concernés. Elle a mis en place un dialogue structuré (sous la forme de réunions plénières annuelles avec des représentants de la société civile, des ministères et des Länder) sur les questions relatives aux droits de l’homme et fondé sur le processus de l’Examen, qui contribue à l’instauration d’échanges systématiques constructifs et très positifs permettant de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle des défis relatifs aux droits de l’homme et, partant, à une meilleure protection de ces droits<sup>1</sup>.

4. Malgré tous les progrès réalisés, le Gouvernement fédéral et les autorités des Länder savent que la promotion et la protection des droits de l’homme nécessitent un engagement constant et des efforts conjoints. Les ministères et les Länder demeurent donc déterminés à améliorer continuellement la situation des droits de l’homme en Autriche. Pour garantir l’efficacité et la viabilité de ces efforts, le Gouvernement fédéral et les autorités des Länder poursuivront le dialogue avec la société civile.

### **A. Protection et promotion des droits de l’homme au niveau international**

#### **1. Engagements internationaux, ratifications et réserves**

5. L’Autriche a ratifié en 2024 la Convention de l’Organisation internationale du Travail concernant l’élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail (n° 190). La ratification du troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant établissant une procédure de présentation de communications<sup>2</sup> a été inscrite au programme actuel du Gouvernement<sup>3</sup>.

#### **2. Coopération avec les mécanismes de protection internationale et coopération internationale**

6. L’Autriche continue de travailler en étroite collaboration avec les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l’homme et se félicite des échanges qu’elle a eus avec les organes conventionnels et les rapporteurs spéciaux de l’ONU, qu’elle considère comme autant d’occasions d’améliorer encore la situation des droits de l’homme sur son territoire.

7. Afin de garantir que la sélection des candidats aux organes conventionnels se fonde sur le mérite<sup>4</sup>, des appels publics à candidature sont lancés ou des auditions sont organisées.

8. L'Autriche a toujours pour objectif d'augmenter la part de son revenu national brut qu'elle consacre à l'aide publique au développement (APD) de manière à atteindre 0,7 %<sup>5</sup> ; depuis 2020, les sommes versées à ce titre ont augmenté d'environ 565 millions d'euros. En outre, les budgets de l'Agence autrichienne pour le développement et du Fonds de secours en cas de catastrophe à l'étranger ont augmenté jusqu'en 2024.

9. Dans le programme triennal relatif à la politique autrichienne en matière de développement pour 2025-2027<sup>6</sup>, la paix, la sécurité humaine et la cohésion sociale constituent un grand axe thématique ; l'accent est mis sur le respect des droits de l'homme et en particulier des droits de l'enfant, la promotion de la démocratie et le développement de structures de gouvernance démocratiques<sup>7</sup>. La stratégie d'aide humanitaire de l'Autriche suit une approche fondée sur les droits<sup>8</sup>.

10. En 2024, la directive portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de la coopération autrichienne au service du développement a été mise à jour ; la part du budget affecté à l'égalité des sexes dans le cadre de cette coopération a atteint 88,7 % dans les régions prioritaires, conformément au Plan d'action Genre de l'Union européenne. Dans le cadre de diverses négociations sur la reconstitution des ressources<sup>9</sup>, l'Autriche plaide en faveur d'ambitions plus élevées dans le domaine du genre et d'une meilleure évaluation de l'intégration des questions de genre. La Banque autrichienne de développement a publié un document d'orientation sur les droits de l'homme en 2024<sup>10</sup>. La double approche<sup>11</sup> est fermement inscrite dans la coopération autrichienne au service du développement et fait l'objet d'un suivi par le Groupe de travail sur l'inclusion<sup>12</sup>. La promotion des droits des personnes handicapées s'effectue au moyen de projets ciblés et de la prise en compte de ces droits dans tous les secteurs.

11. Au niveau international, la réalisation des droits de l'homme est en outre favorisée par des mesures d'éducation aux droits de l'homme<sup>13</sup>, l'objectif étant de renforcer le développement durable par l'acquisition de compétences en matière de droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, la paix et la diversité culturelle<sup>14</sup>.

## **B. Protection et promotion des droits de l'homme au niveau national**

### **1. Cadre institutionnel et structurel**

12. En Autriche, plusieurs plans d'action nationaux et stratégies thématiques ont été élaborés dans le domaine de la protection des droits de l'homme. Il s'agit en particulier des plans d'action nationaux sur le handicap<sup>15</sup>, la traite des êtres humains, l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, l'intégration et la garantie européenne pour l'enfance, de la Stratégie sur la prévention de l'extrémisme et la déradicalisation<sup>16</sup>, de la Stratégie nationale contre l'antisémitisme et de la Stratégie de protection contre la violence axée sur la coordination et le recours à des réseaux, qui met l'accent sur l'apport de conseils et d'un appui aux femmes touchées par la violence. Ces plans et stratégies sont régulièrement évalués et adaptés aux exigences actuelles. Il est prévu, dans le cadre du programme gouvernemental actuel, d'adopter d'autres plans d'action, consacrés par exemple à la lutte contre les crimes de haine et l'extrémisme de droite. En outre, le Gouvernement fédéral a décidé en 2025 d'élaborer un plan d'action national contre la violence à l'égard des femmes et des filles<sup>17</sup>. Jusqu'à présent, l'approche sectorielle de l'amélioration de la protection des droits de l'homme a été un succès ; il est également prévu dans le programme gouvernemental actuel de relancer un plan d'action national général sur les droits de l'homme<sup>18</sup>.

13. En 2022, l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme a accordé au Collège autrichien des Médiateurs le statut d'accréditation « A », certifiant ainsi que cet organe était pleinement conforme aux Principes de Paris<sup>19</sup>. L'octroi de ressources humaines et financières supplémentaires a en outre permis de renforcer le Collège. Il est envisagé, dans le programme gouvernemental actuel, de rendre obligatoire l'audition des médiateurs sélectionnés par le Parlement et de réviser la procédure de nomination dans le cadre constitutionnel existant. Cela permettrait de répondre à la demande de transparence et de participation de la société civile au processus de sélection.

14. Les médias constituent le quatrième pilier de toute démocratie véritable et remplissent des fonctions importantes. L'indépendance et la diversité des médias sont garanties en Autriche<sup>20</sup>. Afin de préserver le rôle important des médias, le financement précédemment accordé à la presse a été complété en 2022 et 2023 par l'octroi de fonds à la transformation numérique et à un journalisme de qualité.

15. La nouvelle loi sur la liberté d'information<sup>21</sup> constitue un changement de paradigme : elle remplace l'ancien principe constitutionnel du secret officiel et l'obligation faite aux autorités administratives de fournir des informations, et introduit (en sus de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme) un nouveau droit garanti par la Constitution concernant l'accès aux informations de l'État ainsi qu'aux informations provenant de certaines entités privées liées à l'État ; elle fait également obligation à toutes les autorités nationales de publier certaines informations de manière proactive<sup>22</sup>. Cela favorise la transparence de l'administration, le contrôle démocratique et renforce la liberté d'opinion et la liberté de la presse.

## **2. Éducation, sensibilisation et dialogue sur les droits de l'homme et promotion de la tolérance**

16. Les droits de l'homme et la sensibilisation à la discrimination, au racisme, à l'antisémitisme et à la radicalisation<sup>23</sup> sont des thèmes souvent traités dans les établissements scolaires autrichiens ; les mesures précédemment prises continuent d'être appliquées et relèvent du principe d'enseignement de l'« éducation politique » tout au long de la scolarité. En outre, les droits de l'homme sont inclus dans la matière obligatoire qu'est l'éducation politique<sup>24</sup>. La formation des enseignants et de l'ensemble du personnel éducatif à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et d'autres formes d'hostilité fondée sur l'appartenance à un groupe a été développée et élargie compte tenu d'une évaluation des programmes de formation des enseignants axés sur la prévention de l'antisémitisme (2023)<sup>25</sup>. Des initiatives ont également été mises en œuvre au niveau des Länder<sup>26</sup>. De nombreux instituts et groupes de recherche œuvrant au niveau de l'enseignement supérieur s'emploient à faire connaître les droits de l'homme en se fondant sur des connaissances scientifiques<sup>27</sup>.

17. Afin de lutter contre les préjugés et les stéréotypes portant sur les migrants et les demandeurs d'asile et de combattre l'extrémisme de droite, le racisme et la discrimination raciale par la promotion de la tolérance et du dialogue interculturel<sup>28</sup>, les mesures suivantes<sup>29</sup> – dépassant le seul cadre du secteur éducatif – ont été prises : promotion de projets à grande échelle dans le cadre de l'importance accordée à la prévention de l'extrémisme ; promotion de projets sur le dialogue interreligieux et interculturel<sup>30</sup> ; création du groupe de travail multipartite sur le sport et les droits de l'homme (2021) ; et manuel sur le sport et les droits de l'homme<sup>31</sup>. À Vienne, la police mène depuis 2021 le projet « Gemeinsam Sicher durch Integration » (En sécurité ensemble grâce à l'intégration)<sup>32</sup>. En Carinthie, au moins un forum de dialogue annuel avec la minorité de langue slovène a été mis en place depuis 2012<sup>33</sup> ; la Styrie propose des ateliers destinés aux personnes issues de l'immigration et à celles qui sont touchées par des formes multiples de discrimination. Des projets de dialogue international de longue durée se poursuivent avec succès. Le Prix de la réussite interculturelle récompense des projets innovants axés sur le dialogue et, depuis 2024, des experts sont envoyés dans des pays partenaires sélectionnés dans le cadre de résidences destinées à favoriser le dialogue<sup>34</sup>.

## **3. Droits de l'homme et organes de l'État – faute de l'État et application de la loi**

18. Pour que les droits de l'homme soient protégés et respectés dans leur intégralité, de nombreuses initiatives portant sur l'éducation aux droits de l'homme sont menées auprès des organes de l'État<sup>35</sup>.

19. Les droits de l'homme font obligatoirement partie de la formation initiale et continue des forces de l'ordre ainsi que de la formation de leurs dirigeants. Le Programme Un monde de différence, spécifiquement adapté aux besoins de la police<sup>36</sup>, et les modules obligatoires portant sur les droits de l'homme, la déontologie et les compétences sociales ont considérablement professionnalisé la formation et accru la place accordée à ces thèmes au sein de la police. Les programmes considèrent les droits de l'homme à la fois comme le fondement et l'objectif du travail de la police, laquelle a un rôle actif à jouer dans leur réalisation<sup>37</sup>. Les aspects relatifs aux droits de l'homme sont également abordés dans les

modules consacrés au développement personnel<sup>38</sup>. La formation aux tactiques policières traite des obligations à respecter en matière de droits de l'homme dans le cadre du recours à la force<sup>39</sup>. Toutes les formations aux droits de l'homme sont régulièrement évaluées et adaptées. Parmi les nouveaux thèmes traités dans le cadre de l'éducation aux droits de l'homme figurent les crimes de haine, les droits de l'enfant, l'antisémitisme et les droits des personnes handicapées. Tous les membres du personnel peuvent suivre des séminaires supplémentaires de formation aux droits de l'homme.

20. Les membres du corps judiciaire bénéficient d'une formation initiale et d'un programme de formation continue complets sur les droits de l'homme, ainsi que d'une formation spécialisée régulière à la lutte contre le racisme. Par exemple, tous les juges stagiaires suivent les programmes obligatoires sur les droits fondamentaux et l'histoire judiciaire et contemporaine<sup>40</sup> ; des formations régulières sont en outre organisées sur ces thèmes<sup>41</sup>. Les agents pénitentiaires suivent des programmes de formation de base complets, portant sur les droits de l'homme, la déontologie, la diversité et l'intégration des questions de genre, ainsi que sur les compétences interculturelles.

21. En outre, la formation des membres des forces armées autrichiennes comprend également de nombreuses activités éducatives dans le domaine des droits de l'homme, et l'École de défense nationale organise de multiples événements et projets ayant trait aux droits de l'homme.

22. Le Service public de l'emploi met l'accent sur l'égalité et la non-discrimination dans le cadre de la gestion des compétences du personnel<sup>42</sup>. L'Inspection du travail organise une formation annuelle ainsi que des activités de formation continue sur les droits de l'homme<sup>43</sup>.

23. Le Centre de compétences pour la diversité et la lutte contre le racisme et la discrimination (créé en 2022) définit des stratégies et des mesures globales dans les domaines du logement, des arts et de la culture, des médias et des sports<sup>44</sup>. L'École fédérale d'administration propose de nombreux cours sur les droits de l'homme. Ces dernières années, plusieurs initiatives visant à renforcer l'éducation aux droits de l'homme ont également été menées dans certains Länder<sup>45</sup>.

24. Pour répondre aux appels de longue date demandant la réalisation d'enquêtes indépendantes sur les allégations de violence policière<sup>46</sup>, il a été décidé par voie législative en juillet 2023 de créer le Bureau d'enquête et de plainte pour les allégations de mauvais traitements (dont l'acronyme allemand est EBM)<sup>47</sup>. Depuis janvier 2024, ce bureau relève du Bureau fédéral de lutte contre la corruption – sans dépendre de la Direction générale de la sécurité publique et donc de la structure hiérarchique « classique » de la police – et a la responsabilité exclusive, à l'échelle nationale, d'enquêter sur les allégations de mauvais traitements visant des policiers et de mener des enquêtes criminelles en cas de recours direct à la force ayant entraîné la mort ou d'utilisation d'armes à feu mettant en danger des vies humaines<sup>48</sup>. Un certain nombre de mesures juridiques et organisationnelles garantissent l'indépendance des activités d'enquête du Bureau. Un Conseil consultatif indépendant ne recevant aucune instruction de quiconque a été mis en place au sein du Ministère de l'intérieur afin de fournir un contrôle structurel permanent des activités du Bureau. Le Bureau est doté de pouvoirs de police étendus et mène des enquêtes pénales sous la direction du ministère public, en faisant appel aux compétences spécialisées interdisciplinaires de multiples professions – il est essentiel de disposer à cette fin d'effectifs adéquats. Le personnel du Bureau suit une formation spéciale qui accorde une importance particulière aux droits de l'homme.

25. Dans le cadre du Comité de dialogue avec la société civile du Ministère de l'intérieur, des processus de participation normalisés sont en vigueur depuis 2016, notamment en ce qui concerne les enquêtes sur les violences policières<sup>49</sup>. Le travail conjointement mené sur d'importantes questions se caractérise par la transparence, l'appréciation et la confiance mutuelle ; le Comité de dialogue est sans équivalent sur le plan international.

26. Dans le système pénal<sup>50</sup>, tout cas présumé d'infraction pénale est porté à l'attention du parquet supérieur compétent. La procédure que les autorités judiciaires doivent suivre en cas de suspicion de mauvais traitements a été définie en 2015 par deux décrets du Ministère de la justice<sup>51</sup>, afin de garantir des enquêtes rapides et d'éviter toute apparence de partialité de la part des autorités<sup>52</sup>.

27. Dans la mesure où le profilage racial constitue une infraction pénale<sup>53</sup>, il donne lieu à des poursuites judiciaires et des sanctions sans restriction aucune. Il est généralement inadmissible d'inclure dans les enquêtes du ministère public des données personnelles sensibles, telles que l'origine ethnique des personnes concernées. Depuis l'automne 2023, un groupe de spécialistes du Comité de dialogue avec la société civile examine les autorités de sécurité sous l'angle de la critique du racisme, en vue d'évaluer les méthodes de profilage et de les comparer aux meilleures pratiques internationales. Le profilage racial est également découragé dans le programme de formation susmentionné.

28. La surpopulation carcérale<sup>54</sup> constitue depuis longtemps un important problème. L'assignation à résidence sous surveillance électronique a été étendue, de nouvelles mesures visant à réduire la population carcérale ont été mises en œuvre<sup>55</sup> et des dispositions sont actuellement prises pour faire respecter les règles existantes en matière d'assignation à résidence sous surveillance électronique. Des travaux de construction sont prévus, et l'on s'efforce actuellement, dans la limite des cadres budgétaires, de les entreprendre. L'équipe spéciale chargée de la gestion de l'occupation des locaux a été établie en juillet 2024. Depuis 2018, le nombre de prisonniers transférés vers d'autres États membres de l'Union européenne pour y exécuter leur peine a également augmenté, ce qui permet non seulement de soulager le système pénitentiaire autrichien, mais aussi d'améliorer la réinsertion. Les effectifs requis<sup>56</sup> des prisons et des centres thérapeutiques médico-légaux sont fixés chaque année. Des campagnes de recrutement et des activités de communication sont organisées pour que les postes disponibles dans les prisons et les centres thérapeutiques médico-légaux suscitent suffisamment d'intérêt.

29. Grâce à la réforme de 2022 de la détention préventive et des mesures de placement dans les centres thérapeutiques médico-légaux<sup>57</sup>, de nombreuses recommandations de longue date ont été appliquées et d'importantes améliorations ont été apportées<sup>58</sup>.

#### **4. Droits de l'homme et entreprises**

30. L'amélioration du respect des droits de l'homme et des normes sociales fondamentales et la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation par le travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales sont des priorités essentielles<sup>59</sup>. L'Autriche s'emploie depuis longtemps à promouvoir la réalisation de projets et d'études dans les domaines de la responsabilité sociale des entreprises, de la conduite responsable des affaires et des entreprises et des droits de l'homme, notamment dans le contexte de la diffusion des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales. La directive de l'Union européenne sur le devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité est entrée en vigueur en juillet 2024 et doit être transposée en droit national d'ici à juillet 2027. L'Autriche s'efforce de redynamiser le dialogue constructif durable qu'elle entretient avec toutes les parties prenantes, en particulier les organisations de la société civile.

### **C. Non-discrimination et égalité**

#### **1. Remarques générales**

31. L'Autriche attache une grande importance à la prévention, à la protection et à la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, la haine religieuse et les crimes de haine, l'intolérance et la discrimination (ainsi que l'incitation à ces divers phénomènes)<sup>60, 61</sup>, et poursuit ses efforts dans ce domaine. Il convient d'intensifier considérablement les efforts déployés en la matière, en particulier dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme.

32. Parmi les mesures générales prises ces dernières années figurent l'élaboration sur un mode participatif d'une stratégie de lutte contre le racisme dans le domaine des arts, de la culture, de la fonction publique et du sport<sup>62, 63</sup>, l'augmentation significative du nombre de postes dans les bureaux des procureurs destinée à intensifier la lutte contre la cybercriminalité<sup>64</sup>, la promotion de projets visant à protéger les migrants contre la discrimination<sup>65</sup>, la hausse du budget et des effectifs attribués au Médiateur pour l'égalité de traitement<sup>66</sup>, le soutien durable apporté au Klagsverband (association d'ONG qui offrent des recours juridiques contre la discrimination) pour faire respecter les droits des victimes de la discrimination, et l'octroi de financement supplémentaire à des projets menés en faveur de groupes spécifiques de femmes touchés par la discrimination<sup>67</sup>.

33. La lutte contre les crimes et les discours de haine<sup>68</sup> est un problème qui concerne l'ensemble de la société. L'adoption de la loi contre le discours de haine en ligne<sup>69</sup> a permis d'établir un certain nombre de circonstances aggravantes en matière pénale<sup>70</sup>, de faciliter l'identification des auteurs des infractions visées et d'améliorer la protection des victimes<sup>71</sup>. Les plateformes de communication ont été dotées d'un cadre juridique clairement défini. Une formation à l'accompagnement psychosocial dispensé pendant les procédures judiciaires est proposée<sup>72</sup>. Des informations détaillées<sup>73</sup> sur l'accompagnement juridique et psychosocial proposé aux victimes pendant les procédures judiciaires sont disponibles en 26 langues (y compris en braille). Afin de lutter contre la sous-déclaration des crimes de haine<sup>74</sup>, des dossiers d'information à l'usage des victimes sont distribués en 12 langues depuis 2021.

34. Depuis la fin de l'année 2020, les mobiles d'infraction liés à des préjugés – fondés sur l'appartenance d'une victime à certains groupes – sont enregistrés dans les rapports de police et transmis automatiquement au Ministère de la Justice ; en outre, le pouvoir judiciaire est désormais tenu de consigner de tels mobiles<sup>75</sup>. Depuis 2022, les données de la police sont publiées sous la forme d'un rapport sur les crimes de haine<sup>76</sup>. L'objectif principal consiste à prendre au sérieux chaque victime ainsi qu'à consigner les informations pertinentes aux fins des procédures pénales ; ces données peuvent en outre permettre de définir des mesures de prévention. Depuis 2020, les policiers de l'ensemble du pays suivent une formation portant sur la criminalité motivée par des préjugés<sup>77</sup> ; un cours en ligne sur la criminalité motivée par la haine et l'enregistrement systématique des infractions motivées par des préjugés est dispensé au personnel du système judiciaire depuis 2021.

35. En outre, la plateforme de dialogue sur les Roms<sup>78</sup> a pour objectif de mettre en lumière les minorités faisant l'objet de préjugés racistes<sup>79, 80</sup>.

36. Le Gouvernement fédéral autrichien<sup>81</sup> accorde une grande importance à la lutte contre l'antisémitisme. En janvier 2021, l'Autriche a présenté une stratégie globale visant à prévenir et combattre toutes les formes d'antisémitisme (Stratégie nationale contre l'antisémitisme)<sup>82</sup>, qui comprend 41 mesures dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche, de la sécurité, de l'application des lois, de l'intégration, de la comparaison des données à l'échelle européenne et de la société civile<sup>83</sup>. Cette Stratégie a été affinée en 2025. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un rapport soumis chaque année au Parlement<sup>84</sup>. Une structure de travail complète, qui réunit divers organismes nationaux<sup>85</sup> ainsi que le groupe de la Conférence européenne sur l'antisémitisme, porteur des mêmes valeurs, a été constituée pour mettre en pratique la Stratégie. Instance d'échanges annuels, le Forum national contre l'antisémitisme a été établi en 2022<sup>86</sup>. Un groupe de travail sur l'antisémitisme et la désinformation en ligne créé en 2023 a défini en 2024 une série de mesures contre l'antisémitisme en ligne<sup>87</sup>. En 2023, la subvention accordée annuellement à la communauté religieuse juive, inscrite dans la loi de 2021 sur le patrimoine culturel juif autrichien, a été considérablement augmentée<sup>88</sup>.

## 2. Enfants et jeunes

37. La lutte contre la pauvreté des enfants<sup>89</sup> et la promotion de leur bien-être et de leur participation à la société constituent des priorités centrales du Gouvernement fédéral autrichien. Face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le plan socioéconomique et à la crise inflationniste actuelle, de nombreuses mesures ont été prises en faveur notamment des ménages à faibles revenus, afin de ne laisser aucun enfant de côté. L'Autriche a adopté en décembre 2023 un Plan d'action national sur la mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance, qui met l'accent sur les enfants défavorisés<sup>90</sup>. Un soutien est apporté aux familles selon une approche axée sur trois grands types d'avantages (monétaires, en nature et fiscaux) au niveau fédéral ainsi qu'au niveau des Länder et des municipalités, qui a pour effet de réduire la pauvreté<sup>91</sup>. En outre, les enfants bénéficient tout particulièrement de plusieurs ensembles de mesures visant à atténuer l'inflation<sup>92</sup>. La revalorisation des prestations sociales, l'indexation automatique des allocations familiales sur l'inflation depuis 2023 et l'introduction en 2023 de l'indemnité pour enfant à charge<sup>93</sup> ont permis d'atténuer les difficultés d'ordre socioéconomique que rencontraient les familles défavorisées<sup>94</sup>. Les projets visant à lutter efficacement contre la pauvreté<sup>95</sup> des enfants et des jeunes ont été menés à plus grande échelle en 2023-2024 et un programme de mise à l'essai de nouveaux projets innovants a débuté. Des études réalisées sur la situation

socioéconomique des enfants ont permis de mieux planifier les mesures fondées sur des données probantes<sup>96</sup>. Les réseaux régionaux d'interventions en faveur de la petite enfance ont été étendus. Depuis 2023, ces services sont disponibles dans toute l'Autriche.

38. La protection des enfants et des jeunes contre la violence<sup>97</sup> figure parmi les priorités du Gouvernement fédéral, et les mesures à long terme prises à cette fin ont été intensifiées<sup>98</sup>. La cinquième enquête représentative sur les attitudes de la société à l'égard de la violence a été menée en 2023<sup>99</sup> ; les conséquences de la pandémie COVID-19 ont également fait l'objet d'un nouvel examen<sup>100</sup>. En 2023, des mesures globales ont été adoptées pour protéger les enfants et les jeunes de la violence, l'accent étant mis sur la violence sexuelle. L'objectif est d'améliorer la prise de conscience, les poursuites judiciaires et la prévention des infractions en sensibilisant la société, en prenant des mesures préventives et en modifiant le droit pénal<sup>101</sup>. En outre, un groupe de travail sur les mesures préventives contre les violences de nature sexuelle commises envers ou par les enfants et les jeunes a été créé, une importance particulière étant accordée à la prise en charge psychosociale des enfants et des jeunes ayant subi des violences<sup>102</sup>. Une campagne nationale de protection de l'enfance<sup>103</sup>, élaborée avec les organisations de protection de l'enfance, les enfants et les jeunes, a été lancée en 2024.

39. La question constitue également une priorité dans le secteur de l'éducation, en particulier depuis 2024<sup>104</sup> : la protection des enfants, la prévention de la violence et du harcèlement, ainsi que les mesures de sensibilisation aux normes prises avec le concours de la police face à l'augmentation de la violence concernant les enfants et les jeunes sont les pierres angulaires de la sécurité dans les écoles<sup>105</sup>. Une formation spéciale a été mise en place à l'intention du personnel scolaire<sup>106</sup>. Une récente évaluation scientifique du Programme de prévention de la criminalité juvénile, mis en œuvre principalement dans les écoles depuis 2018<sup>107</sup>, en a confirmé les effets positifs<sup>108</sup>. Les Länder prennent également des mesures essentielles en matière de protection des enfants et de prévention de la violence<sup>109</sup>.

40. En droit pénal, les peines pour possession et production de matériel pédopornographique ont été alourdies en 2023<sup>110</sup>. En 2025, une brochure a été publiée à l'intention des juges des affaires familiales et de membres d'autres professions, afin de mettre en lumière différentes formes de violence et de présenter des stratégies d'action conformes à l'intérêt supérieur de l'enfant. En août 2025, l'âge minimum légal du mariage a été fixé à 18 ans, sans dérogation possible<sup>111</sup>.

41. Afin d'améliorer l'accès de l'ensemble de la population aux soins de santé<sup>112</sup>, des services de pédiatrie sociale et de développement visant à assurer la prise en charge intégrée des enfants et des jeunes atteints de déficiences ou de troubles du développement congénitaux ou acquis ont été incorporés dans le Plan structurel autrichien de 2023 pour la santé. Des mesures sont prises dans les écoles et les crèches pour prévenir la surcharge pondérale<sup>113</sup>, et des projets portant spécifiquement sur certains groupes sont mis en œuvre et promus ; des recommandations nutritionnelles, des supports d'information et des normes de qualité pour une alimentation saine sont diffusés<sup>114</sup>. Une structure chargée de veiller à la qualité de l'éducation sexuelle des enfants<sup>115</sup> a été mise en place<sup>116</sup>. Les Länder prennent également davantage de mesures adaptées<sup>117</sup>.

42. Pour améliorer l'accès des enfants et des jeunes aux soins de santé mentale<sup>118</sup>, une nouvelle approche<sup>119</sup> définit des parcours d'accès à la gamme de services d'assistance psychosociale. Le nombre de psychiatres pour enfants et adolescents a considérablement augmenté<sup>120</sup> et les programmes de formation peuvent accueillir un plus grand nombre de personnes. Entre 2022 et 2025, des services de conseils et de traitements psychologiques et psychothérapeutiques ont été prodigués gratuitement aux enfants et aux jeunes<sup>121, 122</sup>.

43. Garantir l'accès de tous les enfants à un enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité<sup>123</sup> demeure un défi majeur. Toutes les mesures prises dans le domaine de l'éducation servent à atteindre cet objectif<sup>124</sup> ; elles sont complétées par des projets spécifiques visant à accroître l'égalité des chances (*Chancengerechtigkeit*)<sup>125</sup>. Le programme gouvernemental actuel comprend une prime ciblée visant à renforcer différentes écoles. Parallèlement au système d'éducation formelle, l'accent est mis sur des activités de tutorat et des cours de langue aisément accessibles pour améliorer l'offre éducative<sup>126</sup>. En outre, les parents bénéficient d'une aide leur permettant de mieux accompagner leurs enfants en ce qui

concerne les questions scolaires. Au niveau des Länder, de nombreuses possibilités d'apprentissage sont offertes gratuitement, en particulier aux enfants et aux jeunes issus de l'immigration<sup>127</sup>. L'enseignement préprimaire a été considérablement élargi depuis 2024<sup>128</sup>.

44. La loi constitutionnelle fédérale sur les droits de l'enfant<sup>129</sup> a été adoptée en 2011. Elle fixe des normes en matière de droits de l'enfant au niveau constitutionnel – une évaluation de l'incidence de ces dispositions et des possibilités qu'elles offrent a été publiée en 2025<sup>130</sup>. Des efforts d'amélioration de la collecte de données sur les droits de l'enfant ont lieu, tout particulièrement depuis 2024<sup>131</sup>, et les projets visant à sensibiliser les adultes et les enfants aux droits de l'enfant bénéficient depuis 2023 d'un financement de plus en plus important<sup>132</sup>.

### 3. Femmes et égalité

45. Tous les ministères, les Länder, les dirigeants politiques et la société civile unissent leurs efforts afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, de défendre les droits des femmes<sup>133</sup> et de combattre la discrimination, les stéréotypes et les modèles discriminatoires au sein de la famille et de la société, y compris la représentation des femmes comme objets sexuels<sup>134</sup>. Les principales mesures prises à cette fin au niveau de l'État sont les suivantes :

a) Le budget de la Direction générale des femmes et de l'égalité a plus que triplé depuis 2019<sup>135</sup>. Des publications régulières sur les femmes et l'égalité<sup>136</sup>, ainsi que le rapport sur l'égalité de traitement dans la fonction publique et le secteur privé, publié deux fois par an<sup>137</sup>, visent à sensibiliser davantage la population à ces questions. Depuis 2023, toutes les directions de l'éducation des Länder se sont dotées d'une personne de référence chargée de participer à des réseaux sur la pédagogie réflexive sur le genre et l'égalité. Au cours de l'été 2023, un troisième groupe a suivi le Programme d'enseignement supérieur accompagnant la mise en œuvre de la circulaire sur la pédagogie réflexive sur le genre et l'égalité<sup>138</sup>. Des cours destinés à transmettre des valeurs et des règles essentielles aux étrangers bénéficiant de l'aide sociale fédérale de base visent également à réduire la discrimination et les modèles stéréotypés<sup>139</sup>. En 2021, des mesures ont été adoptées pour aider les femmes et les jeunes filles issues de l'immigration à lutter contre les structures patriarcales et les cultures dites de l'honneur<sup>140</sup>. Au niveau des Länder, il convient de souligner l'adoption de la Stratégie de la Styrie en matière d'égalité en 2021<sup>141</sup> ;

b) Le Fonds autrichien pour l'autonomisation des femmes et des filles a été créé en 2022<sup>142</sup>. Depuis 2021, des subventions de la Direction générale des femmes et de l'égalité d'un montant total de 6,7 millions d'euros ont été accordées à des projets portant sur le renforcement de l'accès des femmes au domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, l'éducation financière et l'espace numérique<sup>143</sup>. Le Conseil de lutte contre le sexisme a été créé en 2012 pour sensibiliser le secteur de la publicité. Il fournit des services d'expert sur les plaintes relatives à des publicités discriminatoires à l'égard des femmes, qui sont ensuite pris en compte dans les décisions et rendus publics ;

c) Afin de renforcer le pouvoir d'action des femmes sur les plans économique et social<sup>144</sup>, l'accent a été mis sur l'amélioration de la collecte des données<sup>145</sup>. Depuis 2021, un appui a été apporté à plusieurs grands projets de prévention de la pauvreté chez les parents isolés<sup>146, 147</sup> ; en outre, des fonds ont été accordés pendant l'exercice 2021/22 à des projets d'éducation financière des filles et des femmes ; en 2024, l'accent a été mis, dans le cadre des services consultatifs dispensés, sur les femmes et l'éducation financière et les séances de conseils sur les pensions<sup>148</sup> ;

d) Les femmes présentes sur le marché du travail<sup>149</sup> bénéficient d'une attention particulière dans le cadre du budget affecté aux politiques actives de l'emploi<sup>150</sup>. Des mesures prioritaires visent à améliorer les perspectives d'emploi des femmes, notamment grâce au renforcement de leurs compétences<sup>151</sup>. L'Inspection du travail tient également compte dans ses activités des effets sexospécifiques des mesures de santé et de sécurité au travail et intègre les questions de genre dans ses mesures prioritaires, ses projets et ses publications<sup>152</sup>. Parmi les mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes dans les entreprises<sup>153</sup> et à accroître la représentation des femmes au sein des conseils de surveillance et aux postes de direction<sup>154</sup> figurent l'adoption du label de qualité « equalitA »<sup>155</sup>, la mise à jour du guide disponible

à l'adresse [www.frauenfuehren.at](http://www.frauenfuehren.at)<sup>156</sup> et le prix Brigitte Bierlein pour les femmes<sup>157</sup>. La loi fédérale sur l'égalité de traitement témoigne du rôle de premier plan que l'État remplit en tant qu'employeur en matière d'égalité professionnelle et de promotion des femmes. La proportion de femmes au sein de la fonction publique fédérale en général<sup>158</sup> ainsi qu'aux postes de direction a régulièrement augmenté ces dernières années<sup>159</sup> ;

e) En 2025, le Gouvernement fédéral autrichien s'est engagé à faire passer à 50 % d'ici à 2029 la proportion de femmes membres des conseils de surveillance des entreprises détenues à hauteur d'au moins 50 % par l'État. En 2024 déjà, ce « quota fédéral de femmes » s'élevait en moyenne à 53 %. Une base de données publique en ligne qui recense les femmes membres des conseils de surveillance contribue à rendre plus visibles les femmes hautement qualifiées<sup>160</sup>. La mise en œuvre rapide de la directive européenne sur l'équilibre hommes-femmes dans les conseils des entreprises est inscrite en bonne place au programme du gouvernemental actuel ;

f) Diverses mesures restent à adopter pour parvenir à l'égalité de rémunération pour un travail identique ou de valeur comparable<sup>161</sup>. Parmi les mesures prises pour réduire les facteurs structurels à l'origine des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes figurent des campagnes d'information ou le concours Défi des filles dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques<sup>162</sup> visant à améliorer les perspectives de carrière des filles et des femmes dans toutes les professions ; l'élimination des obstacles qui empêchent les femmes de travailler à temps plein<sup>163</sup> et la promotion des femmes aux fonctions de direction et de décision<sup>164</sup>. En outre, des dispositifs de transparence des revenus ont été adoptés, comme le calculateur de salaires en ligne créé en 2011, qui indique les fourchettes de salaire pour des professions, des secteurs et des régions spécifiques, et l'ensemble d'outils d'informations sur les revenus, mis à jour en 2022<sup>165</sup>. La mise en œuvre de la directive européenne sur la transparence des rémunérations<sup>166</sup> se poursuit et figure en très bonne place dans le programme gouvernemental ; les détails qui s'y rapportent font actuellement l'objet de discussions avec tous les acteurs concernés. L'égalité des sexes, y compris l'égalité de rémunération, est également une priorité dans la période de financement en cours du Fonds social européen plus (FSE+)<sup>167, 168</sup> ;

g) Accroître la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions<sup>169</sup> est l'un des objectifs d'un projet de 2022 consacré à l'initiation des filles à la politique<sup>170</sup> ; certains Länder continuent de proposer des cours et des activités de mentorat aux femmes occupant ou souhaitant occuper des fonctions politiques<sup>171</sup> ;

h) La protection contre la violence et, par conséquent, les mesures globales de prévention, de lutte et de répression contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes<sup>172</sup>, constituent une priorité absolue pour le Gouvernement. Les résultats d'une évaluation scientifique de la loi sur la protection contre la violence (2022) ont été pris en compte lors de l'élaboration de politiques ultérieures. Des objectifs stratégiques sont définis et mis en œuvre par de nombreux groupes de travail, dont la plateforme nationale interinstitutionnelle contre la violence à l'égard des femmes, qui réunit différentes institutions. Depuis 2022, les réunions annuelles consacrées à la mise en commun de données d'expérience sur la violence entre proches<sup>173</sup> ont permis d'améliorer la communication, le réseautage, les meilleures pratiques et l'examen des défis à relever. La Stratégie de protection contre la violence axée sur la coordination et le recours à des réseaux, qui met l'accent sur l'apport de conseils et de soutien aux femmes touchées par la violence en Autriche (2024) constitue un autre progrès important. Elle a pour objectif principal de permettre aux clientes de contacter le réseau de services de conseils sans tarder et sans aucune honte, afin de bénéficier de toute l'aide possible pour échapper à la violence. En 2025, le Gouvernement a décidé d'élaborer un plan d'action national pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles ;

i) La majeure partie du budget affecté aux politiques en faveur des femmes et de l'égalité est consacrée à la prévention et à la protection contre la violence. Les services d'appui ont été étendus : le financement des centres de protection contre la violence a augmenté et les services d'appui (conseils sur la cyberviolence, offres de groupe, suivi, etc.) se sont développés<sup>174, 175</sup> ; les centres de soutien psychologique destinés aux femmes et filles – qui servent de premiers points de contact aisément accessibles aux fins de la prévention et de la protection contre la violence – couvrent désormais l'intégralité du territoire et

accueillent des survivantes de violences de nature sexuelle ; il existe davantage de foyers d'accueil et de logements de transition<sup>176</sup> ; une formation à la lutte contre la cyberviolence a été dispensée. En outre, l'accueil des victimes à haut risque dans les foyers pour femmes des Länder est garanti au moins jusqu'à la fin de l'année 2027. En 2021, le premier centre de coordination de la lutte contre les mutilations génitales féminines a été créé ; il s'agit d'un centre de services et de compétences de portée nationale ; en 2022, le Centre Vera\* contre les abus de pouvoir a été établi à l'intention des personnes ayant survécu à des violences et du harcèlement dans le domaine des arts, de la culture et des sports<sup>177</sup>. Le Tyrol a mis en place un centre de soutien psychologique qui accueille les personnes menacées d'être mariées de force. Il existe en outre des mesures de prévention de la violence masculine axées sur la protection des victimes<sup>178</sup>. La sensibilisation joue également un rôle essentiel : pendant les Seize jours contre la violence, une vaste gamme d'activités de sensibilisation est mise en œuvre dans toute l'Autriche ainsi que par les ambassades autrichiennes à l'étranger. Depuis 2023, il est plus facile d'obtenir de l'assistance grâce au site Web *Hilfe bei Gewalt* (Aide en cas de violence). Dans le cadre du programme de financement de projets pour les femmes, 2,85 millions d'euros ont été attribués entre 2020 et 2022 à des projets visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et à apporter un soutien et une protection contre d'autres formes de violence fondée sur le genre, y compris la violence culturelle<sup>179</sup>. Entre 2021 et 2025, des projets d'intégration visant à protéger de la violence les femmes et les filles issues de l'immigration ont été financés à hauteur d'environ 8,5 millions d'euros. En 2022, le Fonds autrichien d'intégration (ÖIF) a apporté un soutien à hauteur de 2 millions d'euros à des initiatives destinées à renforcer l'autonomie des femmes et des filles dans le contexte de l'intégration, en mettant l'accent sur la prévention de la violence<sup>180</sup>. En outre, le projet StoP (Des quartiers sans violence au sein du couple) a été poursuivi et étendu<sup>181</sup>, tout comme le Programme PERSPEKTIVE:ARBEIT (PERSPECTIVE : TRAVAIL) qui vise à favoriser l'autonomisation économique et sociale des femmes touchées par la violence ; et un soutien spécialisé a été apporté aux femmes migrantes et réfugiées par l'intermédiaire du Centre Bakhti pour l'autonomisation des filles et des femmes touchées par la violence. En outre, un stage de formation portant sur la violence domestique a été organisé à l'intention des professionnels de l'accompagnement qui supervisent les visites familiales (*Besuchsbegleiterinnen und Besuchsbegleiter*) ; des mesures de lutte contre les rôles stéréotypés et des ateliers de prévention de la violence destinés aux femmes, aux filles et aux jeunes hommes ont été mis en œuvre ;

j) En ce qui concerne les poursuites pénales visant des auteurs de violence, les lignes directrices établies à l'usage des procureurs sur la poursuite des auteurs d'infractions commises entre proches ont été modifiées en 2021, afin de tenir compte des besoins particuliers des enquêtes à mener dans les affaires de violence domestique et de traiter du placement en détention des accusés et de l'évaluation des risques que ceux-ci présentent. Les compétences spéciales dont disposent les parquets pour traiter d'affaires de violence familiale et la spécialisation ultérieure des procureurs permettent d'améliorer l'efficacité des enquêtes et des poursuites. Ces affaires sont confiées à des procureurs ayant suivi une formation spéciale. Afin d'aider les victimes de violences à faire valoir leurs droits<sup>182</sup>, les conditions à remplir pour obtenir un accompagnement juridique et psychosocial dans le cadre d'une procédure judiciaire ont été assouplies<sup>183</sup> ;

k) En 2024-2025, deux projets pilotes ont été lancés dans la perspective de la mise en place à l'échelle nationale de centres d'examen médico-légal des victimes de violences<sup>184</sup> qui proposent des examens spécialisés, préservent les preuves et recueillent toutes les informations voulues, indépendamment des procédures judiciaires et gratuitement ; à terme, ce service devrait être disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. À l'heure actuelle, 99 % des hôpitaux ont établi des groupes de protection des victimes<sup>185</sup> qui ont besoin d'être prises en charge après avoir subi des violences ; un comité consultatif interdisciplinaire a élaboré une boîte à outils en ligne<sup>186</sup>, qui vise à détecter la violence familiale dès les premiers stades et à sensibiliser à ce problème ; les personnes touchées devraient être rapidement orientées vers les services adéquats, afin de pouvoir être aidées et s'extraire plus rapidement du cycle de la violence ;

l) Pour garantir une meilleure collecte de données sur les féminicides et autres crimes violents<sup>187</sup>, une définition uniforme de la violence entre proches<sup>188</sup> a été adoptée en 2021 à l'usage des bureaux des procureurs publics, et des études ont été commandées<sup>189</sup>.

Une évaluation statistique menée à l'échelle nationale devrait permettre de disposer d'un fondement scientifique qui servira à mener des analyses plus approfondies et des actions préventives<sup>190</sup>. Des campagnes de sensibilisation ont lieu pour réduire le nombre de cas non signalés de violence à l'égard des femmes et de féminicides<sup>191, 192</sup> ;

m) Trois études<sup>193</sup> ont été menées pour examiner les effets à long terme de la pandémie de COVID-19 sur la violence domestique<sup>194</sup> ; pendant la pandémie, le budget des centres de protection contre la violence a été considérablement accru pour répondre à une demande potentiellement plus forte ;

n) L'amélioration de l'accès aux droits liés à la sexualité et la procréation<sup>195</sup> est une priorité du plan d'action pour la santé des femmes. À titre d'exemple, les protections hygiéniques et les contraceptifs seront exonérés de taxes à partir de 2026.

#### 4. Personnes LGBTIQ+

46. Afin de garantir les droits des enfants présentant une variation des caractéristiques sexuelles et, en particulier, leur participation aux décisions relatives aux interventions médicales qu'ils subissent<sup>196, 197</sup>, un projet de loi rédigé au cours de la dernière législature dispose que, parmi les interventions portant sur des caractéristiques sexuelles physiques congénitales, seules celles qui sont absolument nécessaires sur le plan médical pourraient être autorisées sans le consentement du patient mineur. Le programme gouvernemental actuel prévoit à nouveau l'adoption d'une telle disposition, ainsi que l'extension des mesures de sensibilisation du personnel de santé.

47. En principe, tous les résidents assurés ont accès sur un pied d'égalité à des soins de santé de haute qualité<sup>198</sup> ; cependant, des inégalités persistent en ce qui concerne les services de santé dont bénéficient les personnes LGBTIQ+<sup>199</sup>. On s'efforce de progresser encore dans ce domaine, par exemple en autorisant désormais celles-ci à donner leur sang<sup>200</sup>. Dans le cadre de la priorité accordée au financement de la diversité et de la prévention de l'extrémisme, un appui a été apporté à de nombreux projets visant à renforcer les moyens dont disposent les personnes LGBTIQ+<sup>201</sup> et à lutter contre l'homophobie et la transphobie<sup>202</sup>. Au niveau des Länder, le Vorarlberg a adopté son premier Plan d'action contre la discrimination des personnes LGBTIQ+ en 2022, à l'issue d'un vaste processus participatif<sup>203</sup> ; depuis 2023, l'identité sexuelle figure sur la liste officielle des motifs de discrimination interdits en Styrie<sup>204</sup>.

48. En 2021, le Ministre fédéral de la justice de l'époque s'est excusé au nom du pouvoir judiciaire pour les poursuites engagées contre des homosexuels sous la Deuxième République. En 2023, une loi sur la réhabilitation et l'indemnisation des personnes ayant été poursuivies ou condamnées sous la Deuxième République pour des actes homosexuels consentis a été adoptée<sup>205</sup> (demande informelle d'annulation des condamnations et d'indemnisation)<sup>206</sup>.

#### 5. Personnes handicapées

49. En 2022, le Plan d'action national sur le handicap pour 2022-2030 (deuxième Plan sur le handicap)<sup>207</sup> a été adopté à l'issue d'une vaste consultation pluriannuelle<sup>208</sup> ; il vise à inclure les personnes handicapées dans tous les domaines et fera l'objet d'une évaluation continue à l'avenir. Sa mise en œuvre bénéficiera de l'appui du groupe de supervision créé en 2012 dans le cadre du Plan.

50. Il est prévu d'élaborer, dans le cadre du deuxième Plan sur le handicap<sup>209</sup>, une stratégie de désinstitutionnalisation<sup>210</sup> : la désinstitutionnalisation du logement est une priorité du programme gouvernemental actuel. L'imposition d'obligations en matière d'accessibilité dans le secteur de l'informatique et des communications contribue pour beaucoup à l'autonomie et à la participation sociale des personnes handicapées<sup>211</sup>. Les personnes handicapées ont le même accès aux prestations sociales<sup>212</sup> que toutes les autres personnes qui y ont droit.

51. En vue de parvenir à l'inclusivité dans les domaines de l'éducation et des sciences<sup>213</sup>, l'Autriche s'est engagée dans un processus de transformation systémique en faveur d'une culture d'enseignement et d'apprentissage inclusive, tout en constatant les freins qui existent

en la matière. Compte tenu de la stratégie et du document de position sur l'éducation inclusive et l'éducation spécialisée, les priorités suivantes ont été fixées : renforcer la coopération et la responsabilité commune du Gouvernement fédéral et des Länder ; établir des centres d'excellence pour l'éducation inclusive au sein des directions de l'éducation régionales afin de doter le système d'enseignement ordinaire de compétences en matière d'éducation inclusive ; adopter des approches inclusives à plus grande échelle en créant des groupes scolaires ; doter les chefs d'établissement et le personnel éducatif de compétences en matière d'éducation spécialisée ; optimiser les transitions au sein du système éducatif et scientifique ainsi que l'entrée sur le marché du travail et sensibiliser à un vocabulaire tenant compte de la diversité. Afin de promouvoir l'inclusion des élèves handicapés dans les classes ordinaires, des programmes d'enseignement spécialisé modernisés ont été introduits au cours de l'année scolaire 2025/26, ce qui a permis de faciliter l'enseignement inclusif, de permettre à tous les élèves d'accéder à tous les contenus éducatifs et de mettre l'accent sur la mise au point d'un enseignement accessible en établissant un dispositif de « compensation » des désavantages (des mesures de soutien aux élèves atteints de déficiences physiques ou mentales ou de difficultés d'apprentissage particulières visant à compenser leurs désavantages dans le contexte scolaire). La langue des signes autrichienne constitue une matière à part entière dans les nouveaux programmes d'enseignement spécialisé ; en outre, à partir de l'année scolaire 2026/27, elle pourra être enseignée comme deuxième langue étrangère dans les établissements d'enseignement général secondaire. Des dispositions sont actuellement prises pour améliorer le système actuel (orientation des besoins, accélération et normalisation) sur la base d'une évaluation nationale de l'allocation des aides accordées pour répondre aux besoins éducatifs particuliers. Au niveau des Länder, la nouvelle loi sur l'éducation et la prise en charge des enfants du Vorarlberg (2023) fait de l'inclusion un principe directeur, ce qui facilite considérablement l'accès à l'éducation et à la prise en charge des enfants ayant des besoins particuliers<sup>214</sup> ; en 2024, Vienne a renforcé l'éducation et la prise en charge inclusives des enfants ayant des besoins particuliers dans les établissements d'éducation préscolaire ordinaires, et a créé un centre de compétences pour l'inclusion<sup>215</sup>.

52. Pour lutter contre la stigmatisation et les stéréotypes à l'égard des enfants handicapés<sup>216</sup>, le deuxième Plan d'action sur le handicap comprend des mesures visant à améliorer la collecte de données<sup>217</sup> et un chapitre complet sur la sensibilisation<sup>218</sup>.

53. Afin de faciliter l'accès des personnes handicapées au marché du travail et d'améliorer leur participation aux activités quotidiennes<sup>219</sup>, les mesures suivantes ont été mises en œuvre : financement individuel<sup>220</sup> et financement de projets (dans le cadre, par exemple, du réseau d'assistance professionnelle<sup>221</sup> et du soutien apporté aux entreprises inclusives). Des ressources supplémentaires sont affectées à l'harmonisation des normes relatives à l'assistance personnelle sur le lieu de travail et dans la vie privée<sup>222</sup> et au renforcement de l'autonomie et de la participation des personnes handicapées à tous les domaines<sup>223</sup>. En outre, pour la première fois, des fonds sont également alloués à la promotion de projets permettant aux personnes handicapées de percevoir un salaire sur le marché du travail libre (primaire) au lieu de recevoir ce qui équivaut à de l'argent de poche dans les structures d'accueil de jour des Länder, ainsi qu'à des projets visant à améliorer la situation des personnes sourdes<sup>224</sup>.

54. Le Service public de l'emploi apporte également un soutien aux personnes handicapées dans le cadre d'activités de développement et de renforcement de qualifications adaptées au marché du travail. Depuis 2024, les jeunes handicapés (jusqu'à 25 ans) peuvent bénéficier de l'aide du Service public de l'emploi et tirer parti de possibilités de formation continue<sup>225</sup>. Les femmes handicapées<sup>226</sup>,<sup>227</sup> peuvent bénéficier d'activités d'insertion professionnelle<sup>228</sup>. Le Centre de compétences pour l'inclusion sert d'organe central de coordination des questions relatives à l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique<sup>229</sup>. La loi prévoit la nomination, au sein de l'administration fédérale, de responsables de l'accessibilité<sup>230</sup> qui participent à toutes les activités pertinentes<sup>231</sup>. À partir de 2025, les entreprises de plus de 400 salariés doivent également nommer des responsables de l'accessibilité.

55. En outre, l'Autriche s'est fixé comme objectif d'encourager les entreprises à employer davantage de personnes handicapées<sup>232</sup>. Un programme spécifique de conseil et de soutien aux entreprises a été mis en place à cette fin.

## 6. Personnes âgées

56. L'Autriche œuvre au niveau international pour renforcer les droits des personnes âgées<sup>233</sup> ; ces dernières années, des activités nationales et internationales de réseautage et de sensibilisation ont été organisées en ce sens. Au niveau des Länder, les organismes de lutte contre la discrimination ont été sensibilisés aux problèmes relatifs à la discrimination fondée sur l'âge.

57. Pour lutter contre la pauvreté des personnes âgées<sup>234</sup>, les autorités soutiennent certains projets portant notamment sur la protection des travailleurs âgés, et des initiatives en matière d'éducation visant à prévenir cette forme de pauvreté<sup>235</sup>. Elles mettent aussi à disposition des informations régulièrement mises à jour sur le système de pension et les possibilités de se constituer sa propre pension, l'accent étant mis sur la situation des femmes à cet égard.

## 7. Migrants

58. Il incombe à l'ensemble de la société de mieux intégrer les migrants et protéger leurs droits<sup>236, 237, 238</sup>. Parmi les mesures prises à cette fin figurent l'appui apporté aux initiatives d'intégration<sup>239</sup> et à des projets axés sur la langue allemande, les enfants, les jeunes et la participation des parents, l'autonomisation des femmes, la communauté, l'identité et la cohésion sociale, le marché du travail et la mobilisation bénévole<sup>240</sup>. Tous les projets visent à permettre aux migrants de parvenir à s'intégrer et, par conséquent, à participer sur un pied d'égalité à la vie économique et sociale. L'intégration fait figure de priorité dans le programme gouvernemental actuel, afin de compléter les nombreuses initiatives<sup>241</sup> bénéficiant de l'appui de l'État et des Länder.

59. Afin d'améliorer l'intégration des migrants sur le marché du travail<sup>242</sup>, les mesures prioritaires suivantes ont été fixées : des évaluations de compétences, des cours d'allemand adaptés à des emplois précis, l'obtention de qualifications de base et de niveau supérieur ; la coopération avec des centres d'orientation professionnelle et d'assistance externes ainsi qu'avec des centres d'information destinés aux migrants ; des centres de carrière pour les jeunes femmes et l'obligation de mettre en place un réseau consultatif national de reconnaissance des diplômes étrangers. Le Service d'intégration des travailleurs qualifiés ainsi que les forums de l'emploi régulièrement organisés par le Fonds autrichien d'intégration en coopération avec des entreprises renommées jouent un rôle important à cet égard.

60. En outre, des mesures visent spécifiquement à promouvoir les droits des femmes et des filles migrantes<sup>243</sup>. Par exemple, afin de protéger ces dernières contre les formes de violence d'origine culturelle<sup>244</sup>, les autorités cofinancent un réseau étoffé de centres de conseil<sup>245</sup>, mènent des campagnes d'information et de sensibilisation ciblées et encouragent des projets portant notamment sur les formes de violence d'origine culturelle et sur la prévention de ces violences et de celles qui se manifestent au sein des familles, l'accent étant mis sur la lutte contre le mariage forcé<sup>246</sup>.

61. Les migrants bénéficient d'un accès total aux soins de santé dans le cadre du système de sécurité sociale fixé par la loi<sup>247</sup>, dans des conditions d'égalité avec tous les autres assurés et les personnes à leur charge<sup>248</sup>. Les efforts se poursuivent au niveau des Länder pour améliorer l'accès des migrants à l'éducation<sup>249</sup> ; Vienne propose, par exemple, un vaste ensemble de services aisément accessibles<sup>250</sup>.

## 8. Demandeurs d'asile et réfugiés

62. Les droits des demandeurs d'asile sont protégés en Autriche<sup>251</sup>, en particulier grâce à une procédure d'asile fondée sur l'état de droit. Il n'est actuellement pas envisagé de faciliter le processus de demande d'asile et la réinstallation des demandeurs d'asile en Autriche<sup>252</sup> : l'Autriche est l'un des États européens qui supportent la charge la plus lourde en la matière et elle s'acquitte de ses obligations internationales à cet égard<sup>253</sup>. Le principe de non-refoulement<sup>254</sup> est respecté à chaque étape de la procédure d'asile et de retour. Les dispositions légales relatives à l'indépendance des services de consultation juridique<sup>255</sup> offerts aux demandeurs d'asile par l'intermédiaire de l'Organisme fédéral des services d'accueil et de soutien ont été révisées en 2024<sup>256</sup>.

63. Pour que l'identification des personnes particulièrement vulnérables s'effectue selon une approche respectueuse, l'Office fédéral de l'immigration et de l'asile propose, en étroite collaboration avec des experts internes et externes, de nombreux programmes de formation sur les groupes vulnérables<sup>257</sup>.

64. Les demandeurs d'asile bénéficiant d'une protection de base, les étrangers ayant besoin d'assistance et de protection<sup>258</sup>, ainsi que les ressortissants ukrainiens et les autres personnes admises temporairement en Autriche depuis le 24 février 2022 en raison de la guerre en Ukraine<sup>259</sup> sont couverts par le système d'assurance maladie établi par la loi et ont donc accès aux soins de santé<sup>260</sup>.

65. En Autriche, l'accès effectif des demandeurs d'asile au marché du travail<sup>261</sup> est garanti par la directive européenne sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile<sup>262</sup> : ceux-ci doivent se voir accorder un accès effectif au marché du travail au plus tard neuf mois après leur demande de protection internationale ; en outre, la loi régissant l'emploi des ressortissants étrangers autorise l'octroi de permis de travail après une analyse du marché de l'emploi. Les personnes ayant obtenu l'asile ou une protection subsidiaire ainsi que celles qui bénéficient d'un statut de protection temporaire ont accès sans restriction au marché du travail et donc aux services offerts par le Service autrichien de l'emploi. En 2024 et en 2025, un budget supplémentaire de 75 millions d'euros a été affecté à l'intégration sur le marché du travail des réfugiés reconnus comme tels.

66. L'Autriche se soucie de la protection des enfants demandeurs d'asile<sup>263</sup>. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être pris en compte à toutes les étapes de la procédure<sup>264</sup>. En 2021, une Commission de protection de l'enfance composée d'experts indépendants a publié un rapport contenant des recommandations concrètes visant à préserver l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures relatives à l'asile et au droit de séjour. Parmi les mesures appliquées figurent la nomination d'un magistrat référent pour l'intérêt supérieur de l'enfant au Tribunal administratif fédéral<sup>265</sup> ; l'organisation de nombreuses formations interdisciplinaires ; la publication, à l'intention du Tribunal, et la mise à jour continue des lignes directrices relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte du droit d'asile et du droit des étrangers ; la création de 10 postes de juge et de juriste au sein du même Tribunal (en 2022). En sus de la distribution de supports d'informations rédigés spécifiquement à l'usage des enfants, des ateliers participatifs visent à informer les enfants de leurs droits. Les autorités adoptent régulièrement des mesures supplémentaires afin de maintenir un degré élevé de protection<sup>266</sup>.

67. Des responsables et des agents de la protection de l'enfance qui suivent tous les ans une formation spécifique sont présents dans toutes les structures d'accueil fédérales. En se fondant sur les normes minimales du Fonds des Nations Unies pour l'enfance relatives à l'accueil d'enfants, l'Organisme fédéral des services d'accueil et de soutien a élaboré et mis en œuvre, avec des experts externes, un modèle interne de protection de l'enfance qui impose de prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les mesures le concernant. Les structures d'accueil fédérales favorisent la scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école ; des cours d'allemand et des programmes éducatifs sont proposés<sup>267</sup>. Certains centres d'accueil fédéraux offrent un cadre s'apparentant au milieu scolaire au moyen de classes relais ou de projets pilotes menés avec des écoles locales<sup>268</sup>. Les mineurs non accompagnés qui ne sont plus soumis à l'obligation de scolarité peuvent participer s'ils le souhaitent aux classes relais.

68. Des lieux d'hébergement séparés ou des installations spécialisées ont été mis en place pour les mineurs non accompagnés qui demandent l'asile<sup>269</sup>. Les structures d'accueil fédérales proposent des activités quotidiennes, des programmes éducatifs, des cours d'allemand et d'intégration, des ateliers et des activités de loisirs adaptés à l'âge des bénéficiaires. Des supports d'information consacrés à la procédure d'asile, à l'hébergement et aux services d'appui extérieurs sont mis à disposition. Dans le cadre du programme de rétablissement des liens familiaux, l'État coopère avec le service de recherche de la Croix-Rouge autrichienne. Autorité compétente en la matière, le Ministère de la justice s'emploie, en étroite coordination avec les Länder et le Ministère de l'intérieur, à élaborer une solution permettant de garantir que les mineurs non accompagnés qui demandent l'asile sont pris en charge sans tarder (c'est-à-dire dès leurs premiers contacts avec les autorités) et suivis jusqu'à leur affectation aux structures d'accueil des Länder. À Vienne, l'Autorité de protection de l'enfance et de la jeunesse assume la garde des mineurs (appréhendés à Vienne) dans ces conditions<sup>270</sup>.

## 9. Minorités nationales

69. Diverses mesures témoignent de la ferme volonté du Gouvernement fédéral autrichien de soutenir et de promouvoir l'identité culturelle et la diversité des minorités nationales présentes sur le territoire national.

70. En 2021, les financements accordés aux minorités nationales ont presque doublé<sup>271</sup> ; parallèlement, une méthode de financement spécifique des médias des minorités nationales<sup>272</sup> a été adoptée pour accroître la place accordée dans les médias aux cultures et aux langues des minorités nationales<sup>273</sup>. Depuis 2021, l'accent est mis sur les projets de numérisation. Il s'agit par exemple d'accorder des fonds à des sites Web municipaux rédigés dans les langues des minorités nationales. La loi fédérale sur le secteur de l'audiovisuel impose à la Société autrichienne de radiodiffusion (ORF) de proposer suffisamment d'émissions diffusées dans ces langues.

71. Les dispositions constitutionnelles relatives aux minorités nationales ont été mises en œuvre<sup>274</sup> ; des mesures sont prises en permanence pour améliorer la situation de ces minorités. Les conseils consultatifs des minorités nationales de la Chancellerie fédérale doivent être entendus avant l'adoption de plans législatifs ou de plans de financement généraux ayant une incidence sur les minorités nationales. Depuis 2017, le Gouvernement du Land de la Carinthie a pour obligation constitutionnelle de soumettre au Parlement de ce Land un rapport annuel sur la situation de la minorité nationale slovène en Carinthie<sup>275</sup>.

72. Accès des minorités nationales à l'éducation<sup>276</sup> : en application des lois sur les écoles minoritaires de la Carinthie et du Burgenland, l'enseignement bilingue allemand/croate, allemand/slovène et allemand/hongrois est proposé principalement au niveau du primaire ainsi que dans les établissements secondaires. Ces lois régissent l'enseignement des langues susmentionnées en tant que matières obligatoires et facultatives. En outre, le Burgenland propose un cours facultatif de romani<sup>277</sup>. Dans le cadre du financement accordé aux minorités nationales, des aides sont régulièrement accordées à des projets éducatifs menés en dehors des zones d'implantation traditionnelles. En 2023, la promotion de la langue de la minorité nationale slovène a été explicitement inscrite dans la loi sur l'éducation et la prise en charge des enfants de Carinthie. En 2022, les minorités nationales et leurs langues ont pour la première fois figuré dans un accord sur les crèches portant sur la période allant de 2022-2023 à 2026-2027 qui a été conclu conformément aux dispositions de l'article 15 a) de la Constitution autrichienne<sup>278, 279, 280</sup>.

73. La Stratégie pour la poursuite de l'intégration des Roms en Autriche, qui comprend diverses mesures dans le domaine de l'éducation, a été adoptée en 2021<sup>281</sup>. La lutte contre les préjugés, le racisme, la discrimination et la xénophobie fait également l'objet d'une attention particulière. Afin d'institutionnaliser le dialogue entre la société civile rom et l'administration, le point de contact national pour les Roms de la Chancellerie fédérale organise régulièrement des séances de dialogue avec les membres de cette communauté, qui traite de questions concernant spécifiquement. Du matériel pédagogique accessible en ligne<sup>282</sup> donne aux élèves un aperçu de la vie des Roms et des Sintés. Une directive spéciale publiée en 2022 sur l'autonomisation des Roms sur le marché du travail pour la période 2022-2030 encourage à mener des projets visant à lutter durablement contre le chômage (de longue durée) et les conditions de vie défavorables des membres de cette minorité dus à leur manque d'intégration et d'inclusion sur le marché du travail<sup>283</sup>. En 2024, le 2 août a été déclaré Journée nationale de commémoration des Roms et des Sintés assassinés pendant l'Holocauste, ce génocide étant officiellement reconnu comme un fait historique par le Gouvernement fédéral.

## D. Questions touchant plusieurs domaines

74. La recherche du respect et de la garantie des droits économiques, sociaux et culturels<sup>284</sup> constitue le fondement de l'État-providence autrichien, généralement bien établi, qui vise à garantir la sécurité sociale et un niveau de vie adéquat à toutes les personnes vivant sur le territoire national – en associant des éléments préventifs et curatifs (prestations en espèces ou en nature) mettant l'accent sur les groupes vulnérables. L'État-providence contribue pour beaucoup à la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale, instaure les conditions nécessaires à la cohésion sociale et aide à faire face aux conséquences de multiples crises.

75. La pandémie de COVID-19, en particulier, a présenté de multiples défis en matière de protection des droits de l'homme – plusieurs analyses<sup>285</sup> permettent de tirer des conclusions qui seront utiles pour faire face à des situations similaires à l'avenir et assumer ses responsabilités.

76. La réduction de la pauvreté<sup>286</sup> revêt une importance croissante dans le contexte des multiples crises de ces dernières années. Des mesures et des programmes de grande envergure fondés sur une meilleure connaissance<sup>287</sup> des conditions de vie des différents groupes cibles ont été élaborés et adaptés<sup>288</sup>. Des mesures ciblées ont également été mises en œuvre par les Länder<sup>289</sup>. Dans le domaine de l'assurance chômage, des mesures supplémentaires ont été prises pour répondre à des besoins particuliers<sup>290</sup>. Grâce au développement du chômage partiel, plus de 1,3 million d'emplois ont pu être préservés pendant la crise<sup>291</sup>. Une prime de retour à l'emploi a permis de pourvoir rapidement les postes à temps partiel vacants. L'Offensive Corona pour l'emploi a mis en œuvre des politiques de gestion du marché du travail qui avaient fait leurs preuves (qualifications, emploi, soutien). En outre, le Programme Tremplin a permis à quelque 47 000 chômeurs de longue durée d'accéder à un emploi subventionné.

## E. Thèmes particuliers

### 1. Lutte contre la traite des êtres humains<sup>292</sup>

77. Le Groupe de travail sur la lutte contre la traite des êtres humains, créé en 2004, a élaboré le septième Plan d'action contre la traite pour 2024-2027<sup>293</sup>, en suit la mise en œuvre<sup>294</sup> et soumet régulièrement des rapports sur la question<sup>295</sup>.

78. Afin d'améliorer la protection des victimes<sup>296, 297, 298</sup>, des fonds supplémentaires sont accordés depuis 2021 aux structures de protection des victimes<sup>299</sup> qui fournissent à celles-ci un soutien complet, des services d'appui psychosocial<sup>300</sup> et un hébergement. Le dispositif d'aide à la transition vers une vie indépendante a également été étendu<sup>301</sup>. La promotion de conseils juridiques dispensés aux migrants dans leur langue maternelle<sup>302</sup> et de l'appui apporté par les syndicats aux travailleurs sans papiers améliore la protection des victimes<sup>303</sup>. En vue de la mise en place d'un mécanisme national d'orientation, une brochure sur la traite des enfants a été adaptée et les lignes directrices sur le repérage et la prise en charge des victimes potentielles<sup>304</sup> sont en cours de révision. Afin d'harmoniser les normes de protection des enfants victimes de la traite<sup>305</sup>, des dispositions initiales ont été prises en vue d'établir une structure de protection de portée nationale. Pour améliorer la collecte de données sur la traite des êtres humains, les statistiques de la police sur la criminalité<sup>306</sup> sont continuellement adaptées.

79. La coopération entre les autorités publiques, les organisations de la société civile et les associations de protection des victimes est nécessaire pour garantir une bonne application de la loi et des poursuites judiciaires adéquates<sup>307</sup> contre les responsables de la traite des êtres humains. La formation des juges et des procureurs porte sur les aspects généraux de la traite<sup>308</sup> ainsi que sur la protection des victimes<sup>309</sup> en particulier<sup>310</sup>.

80. Pour favoriser l'intégration économique et sociale des victimes de la traite, le Centre d'intervention pour les femmes victimes de la traite des êtres humains<sup>311</sup> propose des services d'appui psychosocial adaptés aux besoins des victimes. Dès que celles-ci ont accès au marché du travail, elles peuvent bénéficier de l'ensemble des dispositifs d'assistance fournis par le Service public de l'emploi. Leur intégration sur le marché du travail est facilitée par un appui apporté en coopération avec des centres de conseil externes (pour les migrants) et le Fonds d'intégration autrichien. En outre, la loi régissant l'emploi des ressortissants étrangers énonce le fondement juridique qui permet d'octroyer aux personnes bénéficiant d'une protection spéciale un permis de travail sans procéder au préalable à une analyse du marché de l'emploi<sup>312</sup>.

## 2. Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme

81. L'Autriche a pris de nombreuses mesures visant à lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent<sup>313</sup> et la résurgence des idéologies d'extrême droite et du national-socialisme<sup>314</sup>, et à renforcer les droits des victimes. Il s'agit aussi bien de modifications apportées à des dispositions législatives que de plans d'action stratégiques et de projets de prévention spécifiques.

82. En ce qui concerne la législation relative à l'extrémisme de droite, il convient de mentionner en particulier les modifications apportées (en 2023) à la loi de 1947 sur l'interdiction du national-socialisme<sup>315</sup>. Depuis 1947, cette loi interdit toute activité s'inscrivant dans l'esprit du national-socialisme. Elle impose désormais l'exclusion obligatoire de la fonction publique des fonctionnaires condamnés en application de ses dispositions, autorise à poursuivre en justice les personnes qui commettent à l'étranger des actes qu'elle vise et prévoit la possibilité de confisquer du matériel de propagande nazie. En outre, les modifications apportées (en 2021) à la loi sur les symboles ont interdit d'autres symboles de groupes extrémistes. Le premier rapport sur l'extrémisme de droite (2020-2023) a été présenté en 2024<sup>316</sup>.

83. En 2021, le Réseau national pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la déradicalisation, coordonné par la Direction de la protection de l'État et du renseignement, a établi un Plan d'action national sur la prévention de l'extrémisme et la déradicalisation<sup>317</sup>, qui cible toutes les formes d'extrémisme<sup>318, 319</sup>. Au niveau des Länder, la Haute-Autriche a mis à jour son Plan d'action contre l'extrémisme en 2023<sup>320</sup>, tandis que la ville de Vienne s'attaque à l'extrémisme et aux idéologies dévalorisantes dans le cadre du Réseau viennois pour la culture démocratique et la prévention<sup>321</sup>, qui est coordonné par le Service de protection de l'enfance et de la jeunesse depuis 2023 et appartient au Réseau national susmentionné<sup>322</sup>.

84. Les ateliers sur la prévention de l'extrémisme en milieu scolaire jouent un rôle essentiel : depuis le début de l'année 2023, des agents de prévention ayant suivi une formation interviennent dans des établissements scolaires, et conseillent en outre les organisations, les institutions et les établissements publics à l'échelon des municipalités et des districts, renforçant ainsi la collaboration et la communication avec le public. La deuxième série d'ateliers gratuits sur la prévention de l'extrémisme dans les écoles a été prolongée jusqu'en 2027/28, car il faut sensibiliser les élèves à l'extrémisme et renforcer leur résistance à la radicalisation<sup>323</sup>. La coopération et l'échange d'informations entre les coordonnateurs de la sécurité de la police et les établissements scolaires s'intensifient actuellement à l'échelle nationale ; des activités communes facilitent, entre autres, des discussions rapides permettant de clarifier les normes établies. Des sommes importantes sont en outre affectées aux projets de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme<sup>324</sup>. Un Bureau de coordination pour la prévention de l'extrémisme et la déradicalisation<sup>325</sup> a été mis en place au sein du système pénitentiaire<sup>326</sup>.

85. La loi sur la lutte contre le terrorisme<sup>327</sup> a introduit un certain nombre de circonstances aggravantes pour les faits de terrorisme<sup>328</sup>. La plupart des parquets disposent désormais d'unités spécialisées dans les infractions de terrorisme<sup>329</sup>, les infractions relevant de la loi de 1947 sur l'interdiction du national-socialisme et les formes d'incitation relevant de l'article 283 du Code pénal, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité des procédures judiciaires. Depuis 2022<sup>330</sup>, les déclarations de culpabilité, les décisions de placement sous contrôle judiciaire ou les instructions relatives aux affaires portant sur des infractions terroristes et des atteintes à la sûreté de l'État, ainsi que sur des génocides, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre doivent faire l'objet d'une mention spéciale dans le casier judiciaire des personnes concernées.

## III. Défis actuels

86. Œuvrer à la protection et à la promotion des droits de l'homme dans le monde entier demeure une préoccupation centrale de la politique étrangère de l'Autriche – une condition indispensable à la liberté et à la démocratie, également pour les générations futures. L'Autriche reste tout à fait résolue à relever les défis de portée mondiale en s'appuyant sur le droit international et les droits de l'homme.

87. Il sera nécessaire dans les années à venir de procéder à des réformes globales pour consolider le budget de l'Autriche – il sera crucial de s'assurer que les réformes structurelles nécessaires améliorent *in fine* les garanties en matière de droits de l'homme. L'Autriche sait que, malgré les mesures d'austérité nécessaires, elle doit disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter de ses obligations en matière de droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux droits des personnes se trouvant dans des situations particulièrement vulnérables et au principe général de non-discrimination.

88. Garantir l'égalité d'accès de tous les enfants et les jeunes vivant en Autriche à une éducation de qualité demeure un défi et constitue un élément essentiel du programme gouvernemental actuel. Sans un accès équitable à une éducation de qualité, de nombreux autres droits de l'homme ne peuvent être entièrement réalisés.

89. Faire face aux effets des changements climatiques et de la pollution sur la réalisation des droits de l'homme<sup>331</sup> représente des défis croissants pour l'Autriche. Pour garantir les moyens de subsistance des générations actuelles et futures, l'Autriche plaide en faveur d'une politique climatique globale et socialement équilibrée, conforme aux 17 objectifs de développement durable de l'ONU. Il est indiqué dans la version actualisée du Plan national intégré sur l'énergie et le climat<sup>332</sup> pour 2021-2030 que l'Autriche doit réduire ses émissions nuisibles au climat de 48 % d'ici à 2030. L'Autriche a en outre présenté une Stratégie à long terme de réduction des émissions (pour la période allant jusqu'à 2050) : le Gouvernement fédéral a pour objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2040<sup>333</sup> en établissant des structures de gouvernance et en renforçant la comptabilité et la surveillance du CO<sub>2</sub>. L'Autriche intensifie également ses activités d'adaptation aux changements climatiques – une Stratégie d'adaptation avancée a été adoptée en 2024<sup>334</sup>. Pour améliorer encore la mise en œuvre des programmes environnementaux, la participation des jeunes est encouragée et des échanges réguliers sur les thèmes de l'environnement et du climat ont lieu avec la société civile<sup>335</sup>.

90. La défense des principes démocratiques fondamentaux – par exemple contre les attaques menées au moyen de la désinformation, d'hypertrucages (*deepfakes*) ou d'autres activités – fait figure de priorité pour l'Autriche. Il est indispensable de disposer de médias indépendants qui offrent des comptes rendus objectifs, factuels et critiques. C'est pourquoi l'Autriche plaide également au niveau international en faveur de la protection des journalistes. Le renforcement de la maîtrise des médias (numériques), la promotion d'une culture de la discussion et d'attitudes favorables à la science, l'introduction d'une matière scolaire consacrée à l'éducation à la démocratie et le renforcement des obligations dont doivent s'acquitter les opérateurs de plateformes numériques sont d'autres éléments essentiels au maintien de notre démocratie libérale.

91. Les nouvelles technologies numériques peuvent favoriser la réalisation des droits de l'homme, mais elles peuvent aussi – en l'absence de garanties adéquates – les mettre gravement en péril. L'Autriche est donc résolue à défendre au sein des instances multilatérales pertinentes les normes relatives aux droits de l'homme dans le contexte de la mise au point et de l'application des nouvelles technologies.

#### Notes

<sup>1</sup> 139.7.

<sup>2</sup> 140.1, 140.2, 140.3, 140.4, 140.5, 140.6, 140.7.

<sup>3</sup> 139.6: The first Optional Protocol to the UN Convention on the Rights of the Child on the involvement of children in armed conflict was already ratified in 2002 (Federal Law Gazette III No 92/2002).

<sup>4</sup> 140.8.

<sup>5</sup> 139.1, 139.2, 139.3, 139.4, 139.5.

<sup>6</sup> Adopted on 26 June 2025.

<sup>7</sup> Support for democratic processes and digitalisation, as well as inclusive societies, are the main focus. Measures to implement the National Strategy against Antisemitism (see section C.1 below) are also emphasised.

<sup>8</sup> The human rights principles of non-discrimination, focus on vulnerable groups, participation, accountability and empowerment are central guidelines in this context. Mainstreaming rule-of-law

- and human rights aspects in all phases ensures that humanitarian aid provided to states contributes to better safeguarding the rights of the population concerned. Priority is given to gender-responsive humanitarian aid, with particular attention to the (security) needs of women and girls and persons with disabilities. Austria's Humanitarian Aid Strategy also reaffirms the link between humanitarian aid, development cooperation and peacebuilding (the 'HDP nexus') as well as aid in protracted crises.
- <sup>9</sup> International Development Organisation, African Development Fund, Asian Development Fund and International Fund for Agricultural Development.
- <sup>10</sup> Based on the UN Guiding Principles on Business and Human Rights and supplemented by an independent complaint mechanism, <https://www.oe-eb.at/en/our-impact/standards-policies/human-rights.html> (in English and German).
- <sup>11</sup> 139.194.
- <sup>12</sup> Austria's Humanitarian Aid Strategy also refers to the inclusion of persons with disabilities.
- <sup>13</sup> 139.147.
- <sup>14</sup> E.g. through international research projects on antisemitism; development of teaching and learning materials, teacher training courses on topics such as racism and antigypsyism prevention; strategic guidelines for the promotion of development education and information in Austria 2024.
- <sup>15</sup> 139.185, 139.186, 139.187, 139.188, 139.189, 139.190, 139.191, 139.192.
- <sup>16</sup> 139.35, 139.37.
- <sup>17</sup> 139.158, 139.159, 139.160, 139.164.
- <sup>18</sup> 140.9, 140.10, 140.11, 140.12, 140.13, 140.14, 140.15.
- <sup>19</sup> 139.8, 139.9, 139.10, 139.11, 139.12, 139.13, 139.14, 139.15, 139.16, 139.17, 139.18, 139.19, 139.20.
- <sup>20</sup> 139.90.
- <sup>21</sup> Federal Law Gazette I No 5/2024, entry into force on 1 September 2025.
- <sup>22</sup> Art. 22a of the Austrian Constitutional Law (since 1 September 2025).
- <sup>23</sup> 139.21, 139.22, 139.23, 139.27, 139.135, 139.144, 139.145, 139.146.
- <sup>24</sup> 'Zentrum polis – Politik Lernen in der Schule' as a pedagogical service institution for Austrian schools on all topics of political education and the association [erinnern.at](http://erinnern.at) play a central role.
- <sup>25</sup> [www.bmb.gv.at/dam/bmbwfgvat/Ministerium/informationspflicht/veroeffentlichungspflicht/Endbericht\\_Juni2024.pdf](http://www.bmb.gv.at/dam/bmbwfgvat/Ministerium/informationspflicht/veroeffentlichungspflicht/Endbericht_Juni2024.pdf) (in German).
- <sup>26</sup> E.g. in Carinthia: anti-racism workshops in schools; mobile exhibition on human trafficking for schools; Carinthian Human Rights Prize 2021 and 2022 for educational institutions; in the city of Vienna: project 'Respect: Stronger Together' ('Respekt: Gemeinsam stärker' – workshops in schools to jointly resolve conflicts and tensions in the classroom and to prevent violence in schools); 'Vienna Educational Opportunities' ('Wiener Bildungschancen' – school mediation and cooperation between the city and associations involved in extracurricular youth work; offers for teachers on topics such as bullying intervention and conflict resolution, team building and dealing with diversity in the classroom).
- <sup>27</sup> E.g. by the Austrian Institute for Human Rights (University of Salzburg) and by cooperation of the University of Vienna with the Ludwig Boltzmann Institute for Fundamental and Human Rights and the European Training and Research Centre for Human Rights and Democracy (ETC Graz).
- <sup>28</sup> 139.21, 139.22, 139.23, 139.24, 139.25, 139.27, 139.31, 139.32, 139.145, 139.196, 139.212.
- <sup>29</sup> 139.135.
- <sup>30</sup> Approximately € 10.2 million from 2021 to 2025. Promotion of exchange to strengthen mutual understanding and social integration of migrants; based on Austrian and European values, counteracting radicalisation and parallel societies and aiming to foster a strong sense of belonging and active participation in social life among all population groups.
- <sup>31</sup> Checklist for human rights issues at events, guideline for Austrian associations on international procurement decisions for major events.
- <sup>32</sup> The project 'Safe.Together as a contribution by the Vienna Police to integration work' ('Gemeinsam.Sicher als ein Beitrag der Wiener Polizei zur Integrationsarbeit') aims to connect multipliers from Islamic, Jewish, Chechen and Serbian communities with police officers. This resulted, among other things, in the humorous and interactive social media campaign 'Cop and Che'. The project is currently running in Vienna's districts 2, 10, 20 and 22.
- <sup>33</sup> 'Dialogue Forum for the Development of the Mixed-Language Area' composed of representatives of the *Länder* government, the parties represented in *Landes*-Parliament, mayors of the mixed-language area and representatives of the Slovenian-speaking minority in Carinthia.
- <sup>34</sup> Information on the activities of the Task Force 'Dialogue of Cultures' at <https://www.bmeia.gv.at/en/european-foreign-policy/international-cultural-policy/dialogue-of-cultures-and-religions>.
- <sup>35</sup> 139.22, 139.27, 139.146, 139.75, 139.76, 139.77.
- <sup>36</sup> In cooperation with the association 'NO CHANCE for HATE' (since 2021 successor to the 'Anti-Defamation-League'); carried out since 2003, within the framework of the Security Academy as

- central coordination office for education and training.
- 37 Contents include the importance of human rights for policing, key principles with particular focus on the European Convention on Human Rights, the prohibition of torture and discrimination, and the Geneva Convention on Refugees.
- 38 Training and reflection on one's own values.
- 39 Both in basic training and in nationwide further training units.
- 40 Three days or one week, on fundamental and human rights, antisemitism, racism and National Socialism.
- 41 For judges, public prosecutors, court and prosecution office staff and prison staff. E.g. 'Forum Justice: Social media – a threat to the rule of law and democracy?', 'Anti-racism and anti-discrimination in the courtroom: empowerment for judicial staff', 'Tackling diversity in everyday justice' (including LGBTIQ+ in cooperation with ZARA - Civil courage & anti-racism work); 'Rom\*nja as 'strangers, criminals, beggars' – recognising and avoiding antigypsyism'; Ottenstein Criminal Law Seminar, the seminars of the Sections of Criminal Law and Juvenile Criminal Law, the Practitioner's Seminar on Criminal Law and the biennial seminar on Criminal Law and Criminal Procedure. In addition, the European Judicial Training Network (EJTN) offers: 'Antisemitism and Hate Crimes', 'Online Hate Speech: Aspects that Contribute to Hate Crime' or 'Racism – a challenge for judicial systems'. Since 2023, the judiciary has offered court and prosecution office staff and prison staff excursions to the former Mauthausen concentration camp entitled 'Place of crime – Place of remembrance – Place of learning: Excursion to the Mauthausen Concentration Camp Memorial'.
- 42 Extensive awareness raising, including through guidelines, training courses, funding plans; on gender and diversity, anti-discrimination, LGBTIQ+, ethnic origin, non-violence, inclusive language, prevention of sexual harassment and bullying.
- 43 Gender and diversity; raising awareness of labour exploitation/human trafficking.
- 44 Established in the Federal Ministry of Housing, Art, Culture, Media and Sport. Until 2025 also in the field of education and training of employees of the public service. E.g. development of the e-learning: 'The right to equal treatment. Respect, Dignity and Recognition in the Workplace', jointly with the Ombud for Equal Treatment, accessible in the Federal Education Management and on the website of the Ombud for Equal Treatment (for the private sector).
- 45 E.g. Burgenland: Inclusion of human rights in the curriculum of the Administrative Academy; City of Vienna: on topics such as human rights city Vienna, equal treatment, anti-discrimination and diversity as well as data protection, ethics and anti-corruption as part of the basic training for all Viennese municipal employees. Styria: trainings on anti-discrimination law for equal treatment contact persons; trainings at the State Administrative Academy for newly recruited staff and senior managers; since 2020 cooperation between the Anti-Discrimination Office Styria and the Security Academy – police students get to know the work of the Anti-Discrimination Office and discuss complaints against police.
- 46 139.65, 139.66, 139.67, 139.68, 139.69, 139.70, 139.71, 139.72, 139.73, 139.74.
- 47 Federal Act amending the Act on the Establishment and Organisation of the Federal Bureau of Anti-Corruption, Federal Law Gazette I No 107/2023.
- 48 In 2024, the EBM launched 514 proceedings. Of these, 505 cases concerned allegations of ill-treatment and nine concerned the suspicion of direct use of force resulting in death or life-threatening use of firearms. As of 20 January 2025, 392 cases (around three quarters) had already been closed by the public prosecutors' offices. 187 ended with their discontinuation (Section 190 Code of Criminal Procedure), in 202 cases no preliminary proceedings were initiated (Section 35c Public Prosecutor Act). In two cases, charges were filed and another case was dealt with in a diversionary manner.
- 49 Further topics include 'racism-critical security authority' (ongoing), 'dealing with allegations of ill-treatment', 'civil society participation in the pilot project on bodycams for police', 'human rights challenges in connection with the dissolution of assemblies and demonstrations' and 'accountability-friendly self-image of the police'.
- 50 139.79.
- 51 These decrees were merged into *one* decree (including clarifications) with effect from 1 June 2025.
- 52 In particular, the heads of the senior public prosecutor's offices are requested to assign the further (investigative) steps to a public prosecutor's office other than the one of local jurisdiction.
- 53 139.75, 139.76, 139.77, 139.87.
- 54 139.80, 139.81, 139.82.
- 55 Amendment to the Penitentiary Act and the Criminal Code, Articles 24 and 25 of the 2025 Budget Accompanying Act, Federal Law Gazette I No 25/2025: electronically monitored house arrest now applicable to (remaining) sentences of up to 24 months (from 1 September 2025); measures to reduce prison population in the context of (conditional) releases (from 1 January 2026).
- 56 139.84.
- 57 139.83.
- 58 Preventive Detention Amendment Act 2022, Federal Law Gazette I No 223/2022; Federal Act

amending the Youth Courts Act 1988, Federal Law Gazette I No 98/2023. Improvements include the application of more precise criteria for causality between disorder and cause or prognosis; stricter criteria for assessing dangerousness in less serious cases; decisions on the necessity of further detention within one year of the last decision; special provisions for adolescents and young adults regarding the imposition and enforcement of measures.

<sup>59</sup> 140.17.

<sup>60</sup> 139.24, 139.26, 139.27, 139.31, 139.47, 139.48.

<sup>61</sup> 139.31, 139.32, 139.34, 139.37, 139.40, 139.41, 139.42, 139.44, 139.46, 139.47, 139.48, 139.49, 139.50, 139.52, 139.57, 139.58, 139.63, 139.86, 139.87, 139.88.

<sup>62</sup> <https://www.bmwkms.gv.at/dam/jcr:ec8e92ef-f349-44d1-8700-94b5f5293030/ars.pdf> (in German); developed by the Competence Centre for Diversity, Anti-Racism and Anti-Discrimination, with systematic involvement of self-representation organisations, associations and scientists.

<sup>63</sup> [https://www.bmwkms.gv.at/dam/bmoedsgvat/content/Ministerium/gleichstellung-und-diversitaet/ars\\_umsetzungsbbericht\\_23\\_24\\_b.pdf](https://www.bmwkms.gv.at/dam/bmoedsgvat/content/Ministerium/gleichstellung-und-diversitaet/ars_umsetzungsbbericht_23_24_b.pdf) (in German).

<sup>64</sup> Especially for the prosecution of hate crime online.

<sup>65</sup> 2021 to 2025: around € 6.2 million.

<sup>66</sup> One-stop shop for all grounds of discrimination under the Equal Treatment Act for the private sector since 2019.

<sup>67</sup> Such as migrant women, women with disabilities, older women, LGBTIQ+ persons and sex workers.

<sup>68</sup> 139.30.

<sup>69</sup> ‘Hass-im-Netz-Bekämpfungsgesetz’, Federal Law Gazette I No 148/2020, in force since 1 January 2021.

<sup>70</sup> Especially in the case of violations of the right to one’s image, hate postings, and cyber bullying.

<sup>71</sup> Internet users can take more effective action against criminal content on the internet, and victims can receive help quickly and without bureaucracy. The ‘Hass-im-Netz-Bekämpfungsgesetz’ has restructured legal and psychosocial support during proceedings and extended it to include victims of ‘typical’ online hate crimes, as well as underage witnesses to violence in their immediate social environment (now extended to underage witnesses of all forms of violence by the Criminal Procedure Act Amendment Act 2024, Federal Law Gazette I No 157/2024). In the area of civil law, the enforcement of rights in cases of violations of personality rights has been simplified.

<sup>72</sup> Teaching the legal basis for the offences of ‘online hate’ (incitement, cyberbullying, defamation, etc.), raising awareness for working with victims of discrimination/hate crimes; practical tips on digital civil courage, such as information on preserving evidence, reporting options and support services.

<sup>73</sup> Online on the website of the judiciary at

<https://www.justiz.gv.at/html/default/prozessbegleitung.de.html> (in German) and in print at public prosecutors’ offices, courts as well as at police departments and victim support facilities.

<sup>74</sup> 139.72.

<sup>75</sup> 139.63. This covers 9 diversity groups and a total of 19 subgroups: age, disability (‘physical/sensory impairment’ and ‘mental/cognitive impairment’), gender (‘diverse/inter’, ‘woman’, ‘man’, ‘trans’, ‘other’), skin colour, national/ethnic origin, religion (‘Christians’, ‘Jews’, ‘Muslim’, ‘Other’), sexual orientation (‘bisexual’, ‘heterosexual’, ‘homosexual’), social status (‘homeless’, ‘other’) and worldview (‘political parties’, ‘western democracies’, ‘other’). In the area of justice, until the beginning of 2024 only the general offence code ‘VM’ (Vorurteilsmotiv – Bias Motive) was available; thanks to a technical upgrade, new, subdivided offence codes for individual bias motives are now also recorded in the justice databases, which correspond to those in the police database and must be set or reviewed by the decision-making bodies. A decree addressed to the decision-making bodies was published to accompany the technical changeover.

<sup>76</sup> The annual reports are published in the following year around the International Day of Remembrance for Victims of Hate Crime on 21 July (available at: [Systematische Erfassung von Vorurteilsmotiven bei Strafanzeigen](https://www.bmi.gv.at/408/Projekt/start.aspx) (‘Hate Crime’), <https://www.bmi.gv.at/408/Projekt/start.aspx>, also in English). Since 2021, part of the report has also been included in the annual security report of the Ministry of the Interior. The most recent report is available here: Hate Crime in Austria – Annual Report 2023, [https://www.bmi.gv.at/408/Projekt/files/285\\_2024\\_Hate\\_Crime\\_Bericht\\_2023\\_Englisch\\_V20241009\\_webBF.pdf](https://www.bmi.gv.at/408/Projekt/files/285_2024_Hate_Crime_Bericht_2023_Englisch_V20241009_webBF.pdf).

<sup>77</sup> 3-stage concept: 1. Compulsory e-learning seminar (with exam and certificate), 2. Train-the-trainer seminars for internal police multipliers, 3. Personal training of all graduates by multipliers. In addition, civil society is continuously involved (in particular through free seminars offered by the Ministry of the Interior as part of the Austrian Integration Fund programme), and international workshops on victim support and information campaigns have been held with domestic and foreign government representatives since 2023.

<sup>78</sup> Members of the Roma communities, representatives of public authorities, civil society associations and experts.

- <sup>79</sup> 139.30.
- <sup>80</sup> At *Länder* level, the app ‘BanHate’ (operated by Styria), and enabling low-threshold reporting of hate postings, can be mentioned in this context; reports are shared with experts of the Styrian Extremism Prevention Agency:  
<https://www.antidiskriminierungsstelle.steiermark.at/cms/beitrag/12902135/173602746> (in German).
- <sup>81</sup> 139.22, 139.28, 139.63.
- <sup>82</sup> In implementation of the EU Council Declaration of 6 December 2018, with the involvement of affected Federal Ministries, civil society and the Jewish Community of Vienna.
- <sup>83</sup> Measures in the education sector: adaptation of teacher training and continuing professional development, as well as strengthening the entire education administration (e.g. through continuing professional development seminars for school directorates); numerous training measures in the field of security and justice (for police officers, judges, prosecutors and court staff; see comments on point B.3.); evaluation and intensification of local security concepts (Memorandum of Understanding between the Jewish Community and the Ministry of the Interior); close cooperation in the National Network for the Prevention and Countering Violent Extremism and De-radicalisation (BNED); comprehensive recording of antisemitism in police reports; in the area of integration: aiming to raise awareness of antisemitism among persons with a migrant background (through active educational work by means of courses on values, training for multipliers and support for youth projects). To date, 38 measures of the National Strategy against Antisemitism have been successfully implemented.
- <sup>84</sup> The last implementation report, which is also an overall evaluation of the National Strategy against Antisemitism, was presented in November 2024:  
[https://www.bundeskanzleramt.gv.at/dam/jcr:c36f67cd-4a6e-45fb-9a41-d54b9b1e1e16/umsetzungsbericht-2023-2024\\_nas-kampf-gegen-antisemitismus\\_bf.pdf](https://www.bundeskanzleramt.gv.at/dam/jcr:c36f67cd-4a6e-45fb-9a41-d54b9b1e1e16/umsetzungsbericht-2023-2024_nas-kampf-gegen-antisemitismus_bf.pdf) (in German).
- <sup>85</sup> The implementation of the National Strategy against Antisemitism is coordinated by the Federal Chancellery, Department IV/12 – Fostering Austrian-Jewish Cultural Heritage and Combatting Antisemitism, which was set up in 2021.
- <sup>86</sup> Between local authorities, civil society, academia, the Jewish religious community and other institutions.
- <sup>87</sup> Complementing the National Strategy against Antisemitism with 16 measures against the increasing spread of antisemitic hate content and disinformation in the digital sphere, with a focus on strengthening cooperation with online platforms, supporting of and networking between actors in the fight against online antisemitism and strengthening civil society resilience.
- <sup>88</sup> From € 4 million to € 7 million. In addition to the protection of Jewish institutions, it also serves to preserve and maintain the Austrian-Jewish cultural heritage as well as to promote Jewish community life.
- <sup>89</sup> 139.177, 139.180.
- <sup>90</sup> From precarious family backgrounds, children with migration background or experience, children with disabilities, children belonging to an ethnic minority, homeless children, or children affected by severe housing shortages, and children in alternative care. Free access to the following six core services will be ensured: early childhood education and care; inclusive education and school-related activities; at least one healthy meal per school day; healthcare; healthy eating; adequate housing. The first Austrian progress report on the Child Guarantee was submitted to the European Commission in December 2024.
- <sup>91</sup> At *Länder* level, e.g. the Vorarlberg family subsidy (<https://vorarlberg.at/-/familienzuschuss-fuer-vorarlberg>, in German) or the establishment of municipal prevention chains via the programme ‘Vorarlberg leaves no child behind’; measures against child poverty in the education sector of the City of Vienna; Styria’s subsidy for child-holiday-weeks for low-income families; free child education and care in Carinthia, and the new Carinthian housing allowance.
- <sup>92</sup> A study on family benefits (commissioned in 2021) confirms the significant contribution of family benefits to reducing family and child poverty.
- <sup>93</sup> However, the automatic inflation adjustment of family allowance and childcare allowance introduced in 2023 will be suspended for two years, due to budgetary consolidation.
- <sup>94</sup> For low-income single-earners or employed single-parent workers, as well as for recipients of unemployment benefits, emergency assistance, social assistance or compensatory allowance; € 60 per month per child. This child allowance was granted for the above-mentioned group of persons from July 2023 to December 2024. From the second half of 2025, the € 60 special allowance will be paid out as a child supplement for single earners and single parents in accordance with Section 104 Income Tax Act.
- <sup>95</sup> E.g. Programme ‘Ready for School’ (‘Schulstartklar’ – support for families with schoolchildren, receiving minimum income benefits (‘Mindestsicherung’) or social compensation (‘Sozialhilfe’), at the start of school; 2022-2028 programming period; 2023: 45.513 persons supported, total amount around € 6.5 million); projects to mitigate the social consequences of COVID-19 for children and youth (2021/22: 14 projects amounting to around € 16 million).

- <sup>96</sup> Statistics Austria, 'Child Cost Analysis 2021': updated estimate of the direct costs of children, consumption expenditure for children; Ministry of Social Affairs, Health, Care, and Consumer Protection (ed.), 'Study on monetary family benefits for different household constellations 2021'; Federal Chancellery (ed.), 'Analysis of transfer payments to support households with children in Austria', 2022; OECD, 'Childhood socio-economic disadvantage in Austria. A snapshot of key challenges', 2023.
- <sup>97</sup> 139.168, 139.179, 139.180, 139.182.
- <sup>98</sup> E.g. platform against domestic violence established in 1993 to promote and network support services in the field of violence protection; increase in financial support for child protection centres in 2021; expansion of awareness-raising and support measures to strengthen parental education and non-violent parenting.
- <sup>99</sup> On parenting norms, violence in dealing with children; awareness of the prohibition of violence in parenting. Previously conducted in 1977, 2014, 2019, and 2021. The parent survey showed a decline in support for corporal punishment, while there was greater acceptance of 'tangible punishments' such as deprivation of privileges. 60% of parents had heard of the legal prohibition of violence.
- <sup>100</sup> 139.122.
- <sup>101</sup> The package includes, among other things, the establishment of a 'Child Protection Quality Assurance Agency' that awards seals of approval for child protection concepts developed by organisations, as well as the promotion of non-profit organisations for the creation and implementation of child protection concepts. Furthermore, financial support for family counselling centres will be increased by € 3 million annually; capacity for cyber investigations by specialists from the criminal investigation department will be expanded; psychosocial aftercare for children and youth who have been victims of sexual abuse will be expanded; and 'victim-oriented work with perpetrators' will be strengthened and expanded in the field of psychotherapy.
- <sup>102</sup> Inclusion as part of the update of the special directive "Strengthening crisis intervention in Austria".
- <sup>103</sup> See the campaign website [neinzugewalt.at](https://neinzugewalt.at) ('No to Violence') (in German).
- <sup>104</sup> School Regulation 2024, Federal Law Gazette II No 126/2024.
- <sup>105</sup> Numerous other measures for a safe school include raising awareness of preventive measures, clear guidelines for action, e.g. participatory development of mandatory child protection concepts with risk analysis in all schools; formation of child protection teams; introduction of codes of conduct; process definition for dealing with suspected cases; strengthening cooperation with regional security authorities. A video competition encourages pupils to engage with the topic ('Look instead of looking away – Together against violence and aggression for a safe school' – 'Hinschauen statt Wegschauen – Gemeinsam gegen Gewalt und Aggression für eine sichere Schule'); a hotline for conflicts in the classroom has been set up, and important information has been compiled at <https://respektvolleschule.at>, <https://gegen-gewalt-an-schulen.at>.
- <sup>106</sup> In cooperation with the Centre for Violence and Bullying Prevention at the Private University of Education (PPH) Burgenland.
- <sup>107</sup> Key areas of focus: Violence prevention, violence prevention in the context of digital media, delinquency prevention as a result of the consumption of legal and illegal substances. Since 2019, a total of 28.617 workshops have been implemented, reaching 643.276 parents, teachers and young people.
- <sup>108</sup> 'Evaluating\_UNDER18: Evaluation study to measure the implementation quality and effectiveness of the youth crime prevention programme 'UNDER18', carried out by the University of Vienna from 1.4.2021 to 31.3.2024, funded by the Austrian Research Promotion Agency.'
- <sup>109</sup> Lower Austria, e.g., focuses on prevention, including through specially designed puppet shows, children's musical theatre and travelling exhibitions on the subject of children's rights. In Vienna, e.g.: creation of the 'Safer Internet' guide on the subject of 'grooming' and 'cyberbullying' (2019); support for victims of violence and bullying through the education-ombudsman's office of the Children and Youth Advocacy Service; promotion of further training for people who work with children and youth; improvement of communication between authorities and institutions in the city; expansion of the internal school violence protection package to prevent suspension or expulsion from school; expansion of expertise on extremism and prevention. In addition, outpatient support measures were expanded as part of educational assistance, social therapy and social psychiatric residential places were created, a special crisis centre and a crisis centre for children aged 3-6 were set up for inpatient risk assessment, and the framework conditions for crisis foster parents and foster parents were improved. Measures were also developed at the level of early childhood education (in particular, mandatory child protection concept, child protection officers and further training for kindergartens and day-care facilities; establishment of a competence centre for child protection in early childhood education). Styria: mandatory trainings on the topic of child protection in early childhood education; guidelines on radical symbols for teachers (<https://www.no-extremism.at/news/leitfaden-radikalisierungssymbole-online-und-offline>, in German); specialist unit for bullying at the Children and Youth Advocacy Service. Carinthia: Comprehensive education, awareness-raising and training

- measures for interdisciplinary professionals by the Unit for Quality Development within Carinthian child protection systems; initiatives to establish an integrated child protection system in Carinthia (child protection concepts); establishment of a child protection advisory service within the framework of child protection centres for all groups of persons working with children, youth and families (both full-time and voluntary work); implementation of the Carinthian public awareness campaign on violence against children: ‘#ichbinESwert’ (<https://www.ichbineswert.at>, in German); current study on well-being and participation of children in elementary educational settings in Carinthia (<https://pep.uni-graz.at/de/kibeki>, in German) and feasibility study on the establishment of further participation structures for young people in Carinthia.
- <sup>110</sup> Federal Act amending the Criminal Code, the Code on Criminal Procedure 1975, the Communications Platforms Act and the Audiovisual Media Services Act, Federal Law Gazette I No 135/2023. In particular, the following changes were made: linguistic adjustments to the definition of the offence under Section 207a of the Criminal Code as ‘visual material depicting sexual abuse of children and visual depictions of sexual acts involving minors’; increase in penalties and introduction of qualifications in Section 207a StGB with regard to ‘many’ images or depictions; extension of the scope of application of the prohibition of activities under Section 220b (1) and (2) of the Criminal Code.
- <sup>111</sup> Marriage and Partnership Law Amendment Act 2025, Federal Law Gazette I No 46/2025: abolition of the possibility of declaring minors eligible for marriage; furthermore, prohibition of marriage between relatives up to the fourth degree (cousins).
- <sup>112</sup> 139.124, 139.125, 139.129.
- <sup>113</sup> 139.127, 139.129.
- <sup>114</sup> E.g. the ‘Eating Right from the Start’ programme (‘Richtig essen von Anfang an’), the ‘Children Eat Healthily’ initiative (‘Kinder essen gesund’). Nutritional recommendations, information materials, practical implementation aids (e.g. school catering checklist, school buffet evaluation tool) and quality standards (e.g. for catering in kindergartens) are provided to help implement healthy eating in practice. In order to support those responsible for catering, efforts in the area of communal catering have been stepped up and a dedicated competence centre has been created. Among other things, its task is to identify factors that promote or hinder the implementation of healthy catering in educational institutions. In addition, target group-specific projects are being carried out and promoted (e.g. ‘Health for Children and Parents’ – ‘Gesundheit für Kinder und Eltern’).
- <sup>115</sup> 139.152.
- <sup>116</sup> Office for Sexual Education for the assessment of school-external offers in the field of sexual education (External Quality Assurance Ordinance - Federal Law Gazette II No 44/2023).
- <sup>117</sup> In Vorarlberg, for example, a course on sex education is offered and institutions that provide educational workshops for young people and information evenings for parents and multipliers are supported. Vienna, for example, supports the ‘Firstlove’ counselling centre, which offers information, free contraceptives and help, as well as the associations ‘Mädchenberatung’ and ‘samara’, which carry out prevention work against sexualised violence and provide counselling for those affected.
- <sup>118</sup> 139.124, 139.125, 139.129.
- <sup>119</sup> ‘Complete solution for the organisation of psychological and psychotherapeutic care.’
- <sup>120</sup> Since the introduction of the specialised subject (2007), from 38 to now around 330.
- <sup>121</sup> Project ‘Healthy after Crisis’ (‘Gesund aus der Krise’ – special directive ‘Healthy after Crisis III, <https://www.sozialministerium.gv.at/Themen/Gesundheit/Nicht-uebertragbare-Krankheiten/Psychische-Gesundheit/Sonderrichtlinie--Gesund-aus-der-Krise-III-.html>; <https://gesundausderkrise.at>; in German). The extension of the project is enshrined in the current Government Programme.
- <sup>122</sup> Supplementary measures to promote psychosocial health, e.g. the ‘ABC of Psychosocial Health for Young People’ initiative by the Competence Centre for Future Health Promotion; the ‘WohlfühlPOOL’ resource platform with a collection of free offers and materials; annual ‘Mental Health Days’, an awareness programme to raise awareness and destigmatise mental health.
- <sup>123</sup> 139.133, 139.134, 139.139, 139.140, 139.142, 139.181.
- <sup>124</sup> Educational concerns such as educational and career orientation, pedagogy package, reading promotion, acquisition of interdisciplinary skills, learning aids underline this.
- <sup>125</sup> For example, the project ‘100 schools – 1000 opportunities’, the evaluation of which is foreseen in the current Government Programme.
- <sup>126</sup> From children and youth from 18 months to the end of compulsory schooling. Integration projects 2021-2025: around € 15 million.
- <sup>127</sup> For example, the expansion of the Caritas Learning Cafés with the support of the state of Vorarlberg; Vienna Summer German courses as a free offer from the City of Vienna for extraordinary students in the summer months; from 2025 also for children who are subject to compulsory schooling in Vienna from autumn onwards.
- <sup>128</sup> The expansion of early childhood education envisaged in the Government Programme includes an

- increase in the number of places, longer opening hours and high nationwide quality standards. The aim is to guarantee a full-time, year-round place. The necessary funding will be provided as part of the fiscal equalisation scheme via the Future Fund in the years 2024 to 2028, with € 500 million (annualised) per year, and through an agreement between the Federal Government and the *Länder* on early childhood education for the years 2022/23 to 2026/27, with € 200 million per kindergarten year.
- 129 Federal Constitutional Law on the Rights of Children ('BVG Kinderrechte'), Federal Law Gazette I No 4/2011.
- 130 Available here: [https://www.bundeskanzleramt.gv.at/dam/jcr:512d65db-f17c-4729-a2d6-57f49bd24cc4/Eval-BVG-Kinderrechte\\_2025\\_BF.pdf](https://www.bundeskanzleramt.gv.at/dam/jcr:512d65db-f17c-4729-a2d6-57f49bd24cc4/Eval-BVG-Kinderrechte_2025_BF.pdf) (in German).
- 131 Comprehensive data analysis on various aspects of the life of under-18s, including health, education, legal status and social conditions, prepared by the Austrian Institute for Family Research.
- 132 In 2024, a session of the Children's Rights Board dedicated itself to UNCRC General Comment No 26 on Children's Rights and the Environment, with a particular focus on climate change.
- 133 139.110, 139.117, 139.148, 139.154, 139.155, 139.156, 139.165, 139.180.
- 134 139.29, 139.117, 139.151, 139.152, 139.153.
- 135 The entire budget is dedicated to women's and gender equality areas, including in particular measures to promote women's and girls' self-determination, the strengthening of protection against violence and anti-discrimination, and the maintenance and expansion of women-specific counselling and care facilities. In addition, the integration section 2021-2025 supported integration projects with a focus on empowerment of women with around € 17.6 million.
- 136 For example, the brochure 'Equality between women and men in Austria. Milestones, Achievements and Challenges', published in 2022.
- 137 <https://www.bmfwf.gv.at/frauen-und-gleichstellung/gleichbehandlung/gleichbehandlungsberichte.html> (in German). In the field of art and culture, the Gender Report was published for the first time in 2024. It analyzes the gender distribution in the cultural sector funded by the Federal Government and the *Länder* between 2017 and 2021 (structures such as personnel, management levels and salaries, as well as the allocation of grants, awards and scholarships). The Gender Report is to be published every five years in the future.
- 138 Especially for persons in management-relevant positions such as Education Directorate, Pedagogical University, School.
- 139 E.g. on culture and manners, equality.
- 140 Expansion of counselling measures in ÖIF centres, school attendance campaign of integration ambassadors, contact point for girls and women affected or threatened by forced marriage in Innsbruck, prevention workshops for young men from an honor cultural background.
- 141 Comprehensive measures for equality, combatting stereotypical role models, prevention of violence, etc., <https://www.verwaltung.steiermark.at/cms/ziel/109255607/DE> (in German).
- 142 'Let's Empower Austria' (LEA), <https://letsempoweraustria.at> (in German). As a strategic long-term contribution to the reduction of discriminatory stereotypes of women and men, with a particular focus on equality in future industries such as STEM.
- 143 Including on reducing gender stereotypes in education and career choices and diversification of training pathways and career choices (2021/2022); on empowering girls and women through digital literacy and positive self- and body image in the digital space (2022/2023); on reducing gender stereotypes of roles of girls and women, in particular women in old age and rural areas (2023/2024 and 2024/2025). In 2024, as part of the structural support for women's and girls' counselling centres throughout Austria, a focus was placed on mental load (mediation of opportunities for action to divide the 'invisible tasks' and responsibility for financial situation and care work).
- 144 139.109.
- 145 Study on at-risk-of-poverty and social exclusion of single-parent households in Austria; Maintenance survey: first systematic and representative survey on the maintenance situation and living conditions of single parents in Austria; Time Use Survey 2021/22 (<https://www.statistik.at/en/statistics/population-and-society/time-use>) shows the distribution of paid and unpaid work largely by traditional gender roles; Study on equality in the labour market in Carinthia.
- 146 In Austria, about 83% of all single parents are women – Statistik Austria 2024.
- 147 Support in everyday life, expansion of information and advisory services, support in court proceedings and administrative procedures, empowerment.
- 148 Within the framework of structural support for women's and girls' counselling centres.
- 149 139.107, 139.111.
- 150 For example, they are disproportionately supported in relation to their share of the stock of unemployed, by +4 percentage points in 2024 and 2025 in relation to their share of all unemployed. In 2023, 212,999 women were supported by active labour market policies, of which 133,901 were supported by qualifications.
- 151 Pre-qualification and training of women in craft and technical professions and in green jobs ('women

- in craft and technical professions’); Women’s vocational centres for counselling and career guidance for women with a qualification interest; comprehensive support for re-entry after parental leave (own counsellors; childcare allowance as a subsidy for care costs); Completion of the course in modules; gender-sensitive STEM projects on career orientation.
- 152 For example, in the field of health and safety protection in the hotel and hospitality industry or the cleaning industry, in the case of manual load handling, age-appropriate work design or the prevention of work-related psychosocial burdens, especially in the case of stress and to help against bullying and violence at the workplace. Further information can be found on the Labour Inspectorate’s website at: Gender mainstreaming in occupational safety and health, [https://www.arbeitsinspektion.gv.at/Uebergreifendes/Gender\\_und\\_Diversity/Gender\\_Mainstreaming\\_im\\_Sicherheits-\\_und\\_Gesundheitsschutz.html](https://www.arbeitsinspektion.gv.at/Uebergreifendes/Gender_und_Diversity/Gender_Mainstreaming_im_Sicherheits-_und_Gesundheitsschutz.html) (in German).
- 153 139.106.
- 154 139.110.
- 155 [www.equalita.at](http://www.equalita.at) (in German). Distinguishes companies and organisations that promote women internally, ensure gender equality within the company, promote and make visible women’s careers and thus support both gender equality in their own company and beyond.
- 156 Helpful tips and practical examples for increasing the proportion of women at all management levels.
- 157 Award for women under the age of 35 in management positions for their achievements in order to strengthen visibility and create role models.
- 158 44.1% (end of 2023); Proportion of women in the executive: 26% (increase of 10% since 2016).
- 159 2023: 38.7%, for heads of section 42.6%.
- 160 Graduates of the management programme ‘Future.Women’ (‘Zukunft.Frauen’, [www.zukunft-frauen.at](http://www.zukunft-frauen.at), in German) highly qualified candidates for supervisory board positions, as well as women who already hold supervisory board mandates.
- 161 139.107, 139.108, 139.109, 139.110, 139.111, 139.112, 139.113, 139.114, 139.115, 139.116, 139.117, 139.118, 139.148, 140.21.
- 162 Annual ideas competition with the aim of getting more girls and young women interested in STEM topics and thus interested in promising sectors with a tendency to higher income opportunities.
- 163 Including the provision of sufficient and high-quality childcare and care places; Increase in fathers’ participation; Raising awareness of financial losses in life income due to lack of working hours and part-time work. 139.105.
- 164 Such as the 2024 updated guide for companies ‘Women Leading’ (‘Frauen führen’).
- 165 [www.einkommensbericht.gv.at](http://www.einkommensbericht.gv.at) (in German), with practical help for companies to strengthen gender equality.
- 166 EU Directive 2023/970 to strengthen the application of the principle of equal pay for equal work or work of equal value between men and women through pay transparency and enforcement mechanisms.
- 167 European Social Fund (ESF), 40% EU co-funded.
- 168 Projects include, for example, the advisory service “100 per cent – gender equality pays off” (2023-2028; € 10.5 million) for companies and employees with a focus on income and careers ([www.100-prozent.at](http://www.100-prozent.at), in German); the ‘FairPlusService’ advisory service (2023-2028; € 6 million) for low-wage companies and employees with a focus on gender equality and training ([www.fairplusservice.at](http://www.fairplusservice.at), in German); the ‘EqualPayNetwork’ (2024-2027; € 1.3 million) will test new approaches to reduce income disparities by networking regional players in industry and tourism ([www.equalpaynetz.at](http://www.equalpaynetz.at), in German).
- 169 139.148, 139.149, 139.150.
- 170 On the occasion of the International Day of Girls, mayors throughout Austria will be accompanied by girls and young women in their daily work; the project is carried out annually together with the Association of Municipalities and Towns.
- 171 Vorarlberg: Political training course for women; Programme for Women in Politics (“Women’s Network”).
- 172 139.161, 139.162, 139.165, 139.168, 139.169, 139.170, 139.173, 139.174, 139.17; 139.89.
- 173 Between representatives of the public prosecutor’s offices, the courts, the Federal Criminal Police Office, the Ministry of Women and Equality, the victim protection institutions, the NEUSTART association and the legal profession.
- 174 139.163, 139.166, 139.167, 139.169, 139.170, 139.171.
- 175 For the expansion of shelters, the Federal Government provides the *Länder* with a total of € 12 million over a period of four years, whereby at least 180 additional places are to be created and maintained by the end of 2027. City of Vienna: The Vienna Women’s Houses Association is almost 100% funded by the City of Vienna and also regularly carries out prevention and awareness campaigns. In total, there are currently 228 places in five Viennese women’s shelters and 54 places in transitional housing for women and children affected by violence. This clearly exceeds the requirement of the Istanbul Convention that 1 place should be available for every 10,000 inhabitants

- in a protective facility for women. At the same time, one of the existing women's shelters was converted into a women's shelter for girls and young women aged 16 and over in order to better meet the needs of this specific target group.
- 176 At least 180 additional places for women affected by violence and their children.
- 177 It offers support to all those affected by harassment and violence, outlines possible courses of action, and provides guidance on the next steps to take. Starting in 2025, direct support for those affected has been complemented by prevention services.
- 178 For example: Austria-wide expansion of violence-preventive men's counselling and gender-sensitive work with boys and young men (violence prevention workshops); 'Männerinfo' (men's crisis helpline); Austria-wide campaign 'Mann spricht's an' ('Man speaks up'; low-threshold public awareness raising on the topic of male violence through TV spots, print materials, poster displays).
- 179 An up-to-date overview of the measures taken can be found in the thematic evaluation report on the implementation of the Istanbul Convention in Austria.
- 180 Concrete assistance for those affected, awareness-raising; 'Violence prevention and self-determination' consultation hours for migrant women with executive officers and staff of anti-violence institutions; multilingual brochure 'Stop! Against violence against women and girls'.
- 181 Neighbourhood project to prevent partner violence and domestic violence; there are now 41 locations in all *Länder*.
- 182 139.169.
- 183 On the website [www.hilfe-bei-gewalt.gv.at](http://www.hilfe-bei-gewalt.gv.at), information on support for the proceedings can be found in several languages. Currently, 47 victim support institutions are contracted to provide legal support. Among them are numerous institutions specialising in specific groups of victims. In 2023, 11,554 victims benefited from litigation support. There was an information campaign on process support in 2022.
- 184 Gewaltambulanzen'.
- 185 Section 8e of the Federal Act on Hospitals and Health Resorts.
- 186 Available online at <https://toolbox-opferschutz.at> (in German), since September 2020.
- 187 139.157, 139.158.
- 188 According to the definition, violence in close social relationships or criminal offences within the family circle essentially refer to intentional offences against life and limb, offences against sexual integrity and self-determination to the detriment of a partner, spouse or registered partner of the accused, even after the relationship has ended.
- 189 Among other things, prevalence study on gender-based violence against women in Austria; study 'Investigation of murders of women – a quantitative and qualitative analysis'; study 'The provision of emergency services for victims of violence in Austria.' See also the website: Publications on violence against women – Federal Ministry of Women, Science and Research, <https://www.bmfwf.gv.at/frauen-und-gleichstellung/services/publikationen-zu-frauen-und-gleichstellung/gewalt-gegen-frauen.html> (in German).
- 190 Austria has also called on the European Institute for Gender Equality to step up its research on 'Femicides and violence against women', in order to pave the way for uniform data collection across Europe.
- 191 139.172.
- 192 Promotion of awareness-raising measures; publicising the support available; annual violence protection summit; Website 'Help in case of violence' ('Hilfe bei Gewalt', <https://www.hilfsangebote-bei-gewalt-gegen-frauen.at/hilfe-gegen-gewalt.html>, in German).
- 193 The study 'Best practice: Protection against violence in the context of COVID-19' examined the specific challenges during the COVID-19 crisis and measures successfully tested in other EU countries to protect women from domestic violence.
- 194 139.122.
- 195 139.126.
- 196 139.128, 139.130, 139.131.
- 197 139.132.
- 198 139.129.
- 199 The LGBTIQ+ Health Report 2022 (<https://www.gesundheit.gv.at/dam/jcr:1f1c5f5a-d437-4f96-963c-5a9c744228c3/LGBTIQ+%20Gesundheitsbericht%202022.pdf>, in German) shows that discrimination against LGBTIQ+ people in Austria leads to inequalities in access, quality and availability of health services.
- 200 Amendment to the Blood Donor Ordinance, Federal Law Gazette II No 217/2022 and Federal Law Gazette II No 30/2025, taking into account the opinion of the Bioethics Commission on 'Intersexuality and Transidentity' (2017) for the gender categories intersex, open, diverse or without indication.
- 201 E.g. expanding the range of counselling services.
- 202 E.g. awareness-raising workshops.

- 203 Vorarlberg Action Plan LGBTIQ\* ([https://vorarlberg.at/-/aktionsplan-lgbtiq\\*](https://vorarlberg.at/-/aktionsplan-lgbtiq*), in German).
- 204 Styrian *Landes*-Equal Treatment Act 2023.
- 205 Federal Act on the Criminal Rehabilitation and Compensation of Persons Sentenced under Sections 129 I, 129 I (b), 500, 500a, 517 or 518 of the Criminal Code 1945 or Sections 209, 210, 220 or 221 of the Criminal Code, Federal Law Gazette I No 152/2023.
- 206 This initiative was accompanied by the project ‘Befreiter Regenbogen’ (‘Liberated Rainbow’), which created visibility for the fate of homosexual persons in the Second Republic. Digital memorial platform [www.diskriminiert.at](http://www.diskriminiert.at) (in German); comprehensive scientific study on the subject; display of commemorative plaques at all courts dealing (also) with criminal cases throughout Austria.
- 207 139.185, 139.186, 139.187, 139.188, 139.189, 139.190, 139.191, 139.192.
- 208 It contains 288 policy objectives of all Federal Ministries and *Länder*, as well as 375 measures and around 150 indicators. The recommendations of the UN Committee on the Rights of Persons with Disabilities are an important guideline in this regard. At *Länder* level, for example, Tyrol decided on the participatory implementation process of its own action plan for the implementation of the UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities in 2023.
- 209 139.85.
- 210 Action No 281: ‘Participatory development of de-institutionalisation strategies in the framework of the Working Group on the Inclusion Fund [NAP-Action 4] in the context of the audit of an inclusion fund’.
- 211 Accessibility Act, Federal Law Gazette I No 76/2023, in force since 28 June 2025.
- 212 139.193.
- 213 139.143.
- 214 The admission of a child with special needs can only be refused if the visit to the institution would be an unreasonable burden for the child, due to medical reasons. In principle, every 3- to 5-year-old child (even with an increased need for support) must have access to a full-time place if needed, regardless of the professional activity of the parents; every 2-year-old child must have access to a half-day place from the 2025/26 onwards. Every child of school-age must have access to afternoon-care (exception: holidays). Through these measures, the expansion of inclusive capacities is accelerated. In 2023, a mobile child education and care facility for inclusion and integration was set up: JUMI (Jupident Mobile child education and care facility for Inclusion and Integration) is targeted at children with increased and particularly high need for support between the ages of three and six, and supports children and pedagogical staff on site.
- 215 By the end of 2026, € 3 million will also be allocated to private curative educational groups to create places for children with very high care needs, which cannot currently be cared for in regular groups.
- 216 139.184.
- 217 See NAP on Disability 2022-2030 Chapter 1.3.
- 218 See NAP on Disability 2022-2030 Chapter 8.
- 219 139.103, 139.154, 139.193.
- 220 E.g. technical aids, wage subsidies, assistance offers, assumption of sign language interpreting costs.
- 221 Netzwerk Berufliche Assistenz (NEBA): Youth Coaching, ApprenticeshipFit, Work Assistance, Vocational Training Assistance, Job Coaching.
- 222 Personal assistance at the workplace falls within the competence of the Federal Government; personal assistance in other areas of life falls within the competence of the *Länder*.
- 223 From the Disability Compensation Fund.
- 224 € 36 million and € 4 million, respectively.
- 225 Until then, the Public Employment Service referred youth and young adults to the competence centres of the pension insurance institution, if doubts about their general ability to work existed; the following examination of their ability to work was carried out according to deficit-oriented, medical criteria. If incapacity for work was attested, the persons were de facto excluded from the offers of the Public Employment Service.
- 226 139.156.
- 227 140.21, 140.26.
- 228 E.g. in the case of the ‘inclusion promotion Plus-Women’ introduced in 2020. The proportion of women receiving inclusion grants increased from less than 38% (2019) to 42.9% (2024). As part of the NEBA project funding, the proportion of women participating in NEBA projects (youth coaching, training fit, employment assistance, vocational training assistance, job coaching) has increased to a total of 44.6% (an increase of around 2% since 2019).
- 229 To implement the 2021 ‘inclusion package’ and to support Federal services and persons with disabilities’ trustees.
- 230 In Federal Ministries, including subordinate departments, the Constitutional Court, the Administrative Court, the Court of Auditors, the National Council, the Federal Council, the Ombudsman’s Office, the Federal Administrative Court and the Federal Finance Court.
- 231 E.g. conversion, refurbishment, new rental of buildings, safety and fire protection measures, purchase

- of software, signage, etc.
- 232 139.04.
- 233 140.24.
- 234 139.123.
- 235 Special focus is placed on projects to promote women: supporting and advising older women; empowering women 60+ in the context of calls for funding 2023 and 2024 with a total of around € 3 million, inter alia as contribution to the reduction of gender-stereotypical role models of women in old age.
- 236 139.212.
- 237 139.197, 139.198, 139.201, 139.202, 139.210.
- 238 139.213.
- 239 For example, ‘Foreigners become Friends’ (‘Fremde werden Freunde’): the objective of making diversity visible in all areas; ‘Sports – Friends’ (‘Sport – Freunde’): inclusion of people with a migration biography or refugee background in society through sports activities, volunteering, preventive psychological support measures and networking; ‘Family Integration Initiative’ (‘Integrationsinitiative Familie’): preventive work against radicalisation and identity diffusion, against social withdrawal tendencies and social isolation.
- 240 Funding priorities in the area of integration can be found here:  
<https://www.bundeskanzleramt.gv.at/agenda/integration/projektfoerderung/foederschwerpunkte/allgemein.html> (in German).
- 241 For example, ‘Sport connects: train together, run together’ (‘Sport verbindet: gemeinsam trainieren, gemeinsam laufen’) of the asylkoordination Österreich: professionally guided training in several *Länder* to involve refugees through sport (2/2024-12/2025); ‘A second home through sport’ (‘Ein zweites Zuhause durch den Sport’) by SPORTUNION Salzburg: various sports activities for migrant workers, mainly in the care and health sector, to make it easier to arrive in Austria (12/23-10/26). Vienna: free ‘StartWien’ support programme; individual ‘New to Vienna’ orientation talks and themed information events; ‘StartWien’ offers are available in over 20 languages.
- 242 140.21, 140.26.
- 243 139.155.
- 244 Forced marriage, child marriage or female genital mutilation (FGM).
- 245 Specialised migrant women’s advice centres and violence protection centres, specific support services for forced marriage and FGM.
- 246 Call for funding applications from the DG for Women and Equality with a total of € 1.6 million in 2021/22 and with a total of € 2 million 2024/2025.
- 247 140.26.
- 248 That is, employed or self-employed persons and their dependants covered by compulsory insurance.
- 249 140.26.
- 250 StartWien Jugendcollege (<https://www.interface-wien.at/projekte-startwien-college/>); InterSpace (basic education for youth and young adults aged 15 to 25, <https://www.interface-wien.at/basisbildung-kurse-jugendliche>); basic education for adults and specific offers for women (<https://www.wien.gv.at/menschen/integration/deutsch-lernen/deutschkurse-erwachsene.html>); (all in German and English); parental information events on educational choices: ‘Where to at age 14?’ (‘Wohin mit 14?’) in German, Turkish, Arabic, Bosnian/Croatian/Serbian, Farsi/Dari and Ukrainian).
- 251 139.197, 139.198, 139.201, 139.206, 139.210, 139.206.
- 252 139.205.
- 253 Excluding the approximately 129.600 registered persons with temporary protection status from Ukraine to date, over 112.000 asylum applications were lodged in Austria in 2022, around 59.000 in 2023 and around 25.400 in 2024. In 2024, around 26.300 asylum seekers were granted protection.
- 254 139.204, 139.209.
- 255 139.195, 139.203, 139.208, 139.209, 139.211.
- 256 Amendments to the Federal Agency for Reception and Support Services Establishment Act and the Federal Office for Immigration and Asylum Procedure Act with Federal Law Gazette I No 134/2024, in force since 23 July 2024, – implementing Constitutional Court ruling G 328/2022 of 14 December 2023, which had repealed the original provisions as unconstitutional due to insufficient independence of legal advice. The independence and freedom from instruction of legal advisers is now enshrined in specific legal provisions (in particular, extended protection against dismissal and termination, allocation of cases, administrative and technical/legal supervision, quality advisory board; budgetary and personnel authority for legal advice department management).
- 257 E.g. in the areas of anti-racism, anti-discrimination, identification of potential victims of human trafficking and of traumatised persons, physically ill, torture victims, victims of sexual violence, dealing with children and women and unaccompanied minor applicants. See Recommendation 139.155.
- 258 Under Article 2 of the 15a Agreement between the Federal State and the *Länder* on basic care.

- 259 In accordance with the EU Council Directive 2001/55/EC of 20 July 2001.  
260 140.26.
- 261 140.33, 140.34.
- 262 Directive 2013/33/EU.
- 263 139.181, 139.206, 139.207.
- 264 E.g. when assessing the credibility of a minor's statements, their age and stage of development are also taken into account; ongoing training; use of child-friendly language appropriate to their stage of development.
- 265 Bundesverwaltungsgericht (BVwG) – the court of appeal responsible for asylum and right of residence proceedings.
- 266 E.g. based on expert analyses and recommendations, greater consideration of the situation of children in their country of origin in the country information provided in the state documentation; adaptations in the investigation process; additional training modules focusing on child welfare assessments for the Federal Office for Immigration and Asylum.
- 267 140.26.
- 268 The emphasis is on teaching German in a child-friendly and playful manner, as well as promoting physical and coordination skills.
- 269 139.199, 139.201.
- 270 In the case of minors with legal capacity, immediately upon referral to Vienna. When an unaccompanied minor is referred to the Vienna *Landes*-Basic Care Service, the Child and Youth Welfare Service can take interim measures in cases of imminent danger, in order to temporarily take over care, upbringing and legal representation in this area. At the same time, the Child and Youth Welfare Service submits a corresponding application for custody to the court.
- 271 From € 3.8 million to € 7.8 million.
- 272 This funding approach supports print and online media that promote the language and culture of the respective national minority. Each national minority has designated one medium as its lead medium.
- 273 140.32.
- 274 139.140.
- 275 Available at [www.ktn.gv.at/volksgruppen](http://www.ktn.gv.at/volksgruppen) (in German).
- 276 139.136, 139.137, 139.138, 139.139, 139.140, 139.141, 139.183.
- 277 See Section 14 Minority School Act for Burgenland.
- 278 Article 15a B-VG Agreement on Early Childhood Education, 2022.
- 279 A working group on continuous language education in the minorities' language, set up in 2024 by the Carinthian Dialogue Forum, drew up a catalog of measures that was presented to the Federal Minister and the Governor in 2025.
- 280 In Burgenland, affected communities have been obliged since 2009 to offer the respective language of the national minority (Croatian or Hungarian) in addition to the instructional language (German). Projects such as 'Naturally multilingual' ('Natürlich mehrsprachig') provide practical guidance on how to deal with multilingualism in day-to-day kindergarten-life in Burgenland.
- 281 E.g. compulsory early childhood education in the final year of kindergarten; expansion of language support; improvement of the school-entry phase; expansion of cooperation between kindergartens and primary schools and between all-day school types; provision of learning support programmes; establishment of Roma school mediators; provision of bilingual teaching in Burgenland and native-language teaching; expansion of career guidance and educational counselling; provision of adult education.
- 282 Romane Thana – Places of Roma and Sinti' ([www.romane-thana.at](http://www.romane-thana.at), in German), produced on behalf of the Ministry of Education by the association Romano Centro, in cooperation with the Wien Museum.
- 283 139.183.
- 284 140.25.
- 285 139.122. E.g. a study funded by the City of Vienna on the impact of the COVID-19 pandemic on children's rights and child protection; a study commissioned by the City of Vienna on the situation of women and girls during the COVID-19 pandemic (2021); since 2021, two university research projects have been investigating longer-term effects of the COVID-19 pandemic on children and youth as well as adults with disabilities and mental illnesses in the areas of school and housing, including with the aim of developing a model for inclusive crisis monitoring.
- 286 139.119, 139.120, 139.121.
- 287 Study: 'Social Factors of the Pandemic'; Study: 'COVID-19: Analysis of the Social Situation in Austria'; Survey: 'People Affected by Poverty and the Corona Crisis 2.0'; Study: 'COVID-19 and Migration Background'; Study: 'Evaluation of the Last Social Safety Net and its Interaction with the First Social Safety Net, with Special Consideration of the Current COVID-19 Crisis and the Effects of the Basic Social Assistance Act'.
- 288 For example, within the framework of the Federal Act on Combatting the Consequences of Poverty

Caused by the Pandemic, and the Federal Act on Compensation for Inflation-Related High Living and Housing Costs. Based on the Special Directive on COVID-19 Poverty Reduction, projects worth around € 9 million were funded (in addition to the projects mentioned in the chapter on 'Children'). The programme 'WOHNSCHIRM Rent and Energy' supports tenants who are in arrears with their rent and energy costs and are at risk of eviction or having their household energy cut off.

'WOHNSCHIRM Housing First' provides support services for homeless people, such as social work assistance including housing placement, coverage of rental costs and needs-based start-up support (starting in October 2024).

- 289 For example, the City of Vienna has developed a range of instruments to help secure the right to a dignified life and an adequate standard of living, e.g. housing and energy allowances for broader sections of the population and a package of special benefits for vulnerable target groups (energy cost allowance, energy support plus, housing security plus in the event of rent arrears). Automated payment and simplified application procedures have made it possible to provide access that is as barrier-free and fast as possible.
- 290 Temporary increase in emergency assistance; several one-off payments for unemployed persons; simplified access to unemployment benefits for self-employed persons; easier access to continuing education and part-time education allowances as well as partial retirement; education bonus.
- 291 Employees in short-time work received at least 80 to 90% of the net income; a long-term short-time work bonus supplemented the measure.
- 292 139.91, 139.95, 139.99, 139.98, 139.101.
- 293 Focus areas: Prevention; victim protection and criminal prosecution; development of a national referral mechanism for victims of human trafficking; consideration of LGBTIQ+ persons and the involvement of so-called survivors.
- 294 139.101.
- 295 Tri-annually to the Federal Government and Parliament; annually on the implementation of the Action Plan.
- 296 139.92, 139.99.
- 297 139.96, 139.97.
- 298 Most recently by the Criminal Procedure Amendment Act 2024, Federal Law Gazette I No 157/2024.
- 299 LEFÖ-IBF (Intervention Centre for Victims of Trafficking in Women); MEN VIA victim protection facility for male victims of human trafficking (Men's Health Center).
- 300 Focus on empowerment, improving living and working conditions.
- 301 Establishment of accommodation units; 'buddy programme'.
- 302 Project ASOBEM, free consultation in Arabic, Bulgarian, Romanian, Russian and Ukrainian for migrants on labour and social law issues.
- 303 Contact point UNDOK (<https://undok.at/en/home-en-translation>, in several languages).
- 304 For police, child and youth welfare services, asylum and immigration authorities, health actors and judicial authorities.
- 305 139.100, 139.102.
- 306 139.102.
- 307 139.92, 139.94, 139.96, 139.97, 139.98.
- 308 E.g. 2021 seminar on 'Sexual offences and trafficking in human beings – best practices in the investigation process'; 2022 'Countering impunity by enhancing investigations into and the prosecution of THB'. In the area of human trafficking, too, criminals are trying to blur their traces in the digital space. The annual seminar 'Cybercrime' as well as the new 'Basic Training Course on Cybercrime' with in-depth modules such as 'Social Media', 'Investigations in the Darknet' and 'Cryptocurrencies' provide prosecutors with the necessary knowledge and technical understanding for the prosecution of crimes in connection with human trafficking on the internet.
- 309 E.g. a two-week compulsory internship at a victim protection or welfare institution for trainee judges; seminar on 'Trauma in child victims and consequences for the court'.
- 310 In addition, relevant training courses are also carried out in the *Länder* – e.g. in Lower Austria for social workers.
- 311 139.93.
- 312 Under Section 57 of the Asylum Act, in particular subsection (1) (2) and (3).
- 313 139.78.
- 314 139.25, 139.27.
- 315 National Socialism Prohibition Act 1947 Amendment 2023, Federal Law Gazette I No 177/2023.
- 316 Created by a newly established research center at the Documentation Centre of Austrian Resistance.
- 317 139.35, 139.37.
- 318 Adopted and published on 14 May 2024 with Ministerial Council Decision 98/14.
- 319 In 2024, 779 measures to prevent radicalisation and extremism were implemented by national security (Directorate State Protection and Intelligence Service). In the school sector, 1.300 students were reached. In addition, 2.324 adults were reached by awareness-raising lectures.

- <sup>320</sup> Among other things, with projects for democracy education, promotion of media literacy.
- <sup>321</sup> <https://www.wien.gv.at/menschen/kind-familie/servicestellen/wned.html> (in German).
- <sup>322</sup> Priorities: Prevention of extremist ideologies, protection of children and youth, promotion of social diversity. Measures include training courses, case conferences, school workshops, individual consultations and observation of public events in close cooperation with the police. The aim is to build democratic resilience through close inter-agency cooperation, knowledge transfer and support for vulnerable groups.
- <sup>323</sup> For this purpose, 235 different offers by 77 providers are available. The workshops focus on topics such as democracy, human rights, radicalisation, conflict resolution, violence prevention and antisemitism.
- <sup>324</sup> Thematic priorities include low-threshold (online) awareness-raising and counselling work with youth on the subject of extremism and radicalisation; prevention of racism, xenophobia, islamophobia, antisemitism, LGBTIQ+ hostility, etc. and empowerment of those affected; prevention of gender-based violence against girls and women (including in the context of honour-culture; prevention of FGM); prevention of online hate; raising awareness of human rights and democracy and promoting civil courage and tolerance; psychosocial services for refugees and people with migrant background, and promotion of their social participation; counselling and treatment services for children and youth affected by multiple crises; seminars for practitioners by the Austrian Integration Fund.
- <sup>325</sup> Target group: criminals sentenced to unconditional imprisonment under the National Socialism Prohibition Act 1947 or for terrorist offences or international crimes, as well as other detainees suspected of radicalisation.
- <sup>326</sup> The aim and tasks are: gaining information through closer cooperation between judicial institutions, courts, public prosecutors' offices, public authorities and probation officers; interface and information management; risk and resource assessment; monitoring of external contacts; creation of uniform training and training content for staff; definition of education and care services for inmates; conducting cross-agency case reviews; monitoring and networking in the run-up to the granting of freedom-related easing; classification, standardisation and control of measures and structures at the level of judicial institutions; transitional management.
- <sup>327</sup> Federal Law Gazette I No 159/2021, in force since 1 September 2021 and 1 January 2022, respectively.
- <sup>328</sup> I.a. introduction of a new aggravating circumstance of religiously motivated extremist commission of an offence; introduction of the new offence 'religiously motivated extremist movement' (Section 247 b Criminal Code); judicial supervision of terrorist offenders with case conferences and electronic monitoring, including the possibility of extended, also repeated extension of the probationary period in case of such judicial supervision.
- <sup>329</sup> Since 1 February 2022, Section 4 (3a) (2) of the Ordinance of the Federal Minister of Justice on the implementation of the Public Prosecutor Act contains the obligation to establish a special competence for terrorist criminal matters for public prosecutor's offices with more than ten positions.
- <sup>330</sup> Preventive Detention Amendment Act 2022, Federal Law Gazette I No 223/2022.
- <sup>331</sup> 139.164.
- <sup>332</sup> Austria has revised its 2019 National Energy and Climate Plan (NECP) with extensive public involvement.
- <sup>333</sup> Anchored in both European climate legislation and numerous federal laws.
- <sup>334</sup> Adaptation strategy for Austria: Among other things, promoting heat protection plans at *Länder* and local level, taking into account people in vulnerable situations.
- <sup>335</sup> 139.119.
-